RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 D 00224
Numéro SIREN : 775 680 309
Nom ou dénomination : Coallia

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2023 sous le numéro de dépôt 53196

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Extrait de Procès-verbal
de
l'Assemblée générale ordinaire
de Coallia du 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 15h00, les Adhérents de Coallia se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Président adressée à tous les Adhérents par lettre en date du 24 mai 2023, au siège social de l'Association 16/18 Cour Saint Eloi à Paris 12ème.

Etaient présents ou représentés :

Présents :

Collège des membres associés :
M. Jean-Marc CHARDON, Président,
M. Gilles DESRUMAUX, Administrateur, Trésorier,
Action Logement Services, Administrateur, Membre du Bureau, représenté par M. Bernard VERQUERRE,
M. Xavier OUSSET, Administrateur, Membre du Bureau,
M. Frédéric TIBERGHIEN, Administrateur, Membre du Bureau,
BATIGERE Grand Est, Administrateur, représenté par M. Dominique DUBAND,
M. Gérard DELACROIX, Adhérent,
M. Jean-Pierre LEROY, Adhérent,
M. Luc MAINGUY, Adhérent,
M. Roger WARTNER, Adhérent.

Greffe d.
de com.
02 AOUT 2023
Sous le N° 53196

Collège des membres partenaires :
L'Apath, Administrateur, représenté par Patrick Gatin.

Représentés :

Collège des membres associés :
M. Nicolas MACHTOU, Vice-Président, était représenté par M. Gilles DESRUMAUX,
Mme Jacquemine BENHAMOU, Administratrice, Membre du Bureau, était représentée par M. Gilles DESRUMAUX,
M. Christian BRULÉ, Administrateur, était représenté par M. Jean-Marc CHARDON,
Habitat et Humanisme, Administrateur, était représenté par M. Xavier OUSSET,
Mme Catherine HESSE, Administratrice, Secrétaire, était représentée par M. Xavier OUSSET,
M. Dominique RISTORI, Administrateur, était représenté par M. Jean-Marc CHARDON,
M. Frédéric SALAT-BAROUX, Administrateur, Membre du Bureau, était représenté par M. Xavier OUSSET,
L'Union Sociale pour l'Habitat Ile-de-France (AORIF), Administrateur, était représenté par M. Gilles DESRUMAUX.

Absent excusé :
Collège des membres associés :
M. Yves GASSOT, Administrateur.

Collège des membres partenaires :
Les Jardins d'Epicure, Administrateur

Assistaient également à la séance :
M. Arnaud RICHARD, Directeur général,
M. Thierry CARTE, Directeur administratif et financier,
M. Patrick MIOT, Directeur de cabinet et de la communication,
Mme Alice BRASSENS, Directrice de l'exploitation du secteur social et directrice générale adjointe du médico-social,

Mme Axelle POCHERON, Chargée de mission,

Mme Alexandra BILAHORKA, Directrice d'Unité territoriale Val de Marne ouest et Essonne,

M. Sidi DIAWARA, Administrateur représentant des salariés,
M. Nordin SEDKAOUI, Administrateur représentant des salariés,

Mme Alexandra BILAHORKA, Directrice d'Unité territoriale Val de Marne ouest et Essonne,

Mme Christelle LECLERT et M. Philippe BESANCON représentaient le Comité social et économique,

Mme Emmanuelle COSSE, Présidente de Batigère Habitats Solidaires,

La société PAGNY ASSOCIES AUDIT, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Etienne PAGNY,
La société PKF ARSILON, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Francis CHARTIER.

M. Jean-Marc CHARDON préside la séance,
MM. Gilles DESRUMAUX et Frédéric TIBERGHIEN sont appelés comme scrutateurs,
M. Xavier OUSSET est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Adhérents du bureau ainsi constitué, permet de constater que la moitié au moins des membres associés en exercice est présente ou représentée (17 membres associés présents ou représentés sur 21 membres associés). En conséquence le quorum est atteint et l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Le Président met à la disposition des Adhérents de l'Assemblée :
- un exemplaire de la lettre de convocation à l'Assemblée ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- les pouvoirs des Adhérents représentés ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- les états financiers de l'exercice 2022,
- le rapport de gestion.

.....

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

Comptes de l'exercice 2022 :

- Rapport de gestion 2022 du Conseil d'administration
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31.12.2022
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31.12.2022
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du code de commerce
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31.12.2022
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31.12.2022
- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Collège membres associés, appel à candidatures pour 6 sièges d'administrateurs à pourvoir

- Fixation de la cotisation annuelle

- Pouvoirs pour formalités

Première résolution

L'Assemblée générale, après la présentation des comptes sociaux et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve le rapport de gestion et prend acte du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après la présentation des comptes consolidés et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve le rapport de gestion du groupe et prend acte du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 612-5 du code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Liste des conventions réglementées entre la SA HLM Batigère Habitats Solidaires (anciennement Coallia Habitat) et l'Association Coallia :

Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2022 et sont toujours en vigueur :

- Bail emphytéotique pour le site des Mûriers, entre l'association Aftam et la SA HLM Aftam Habitat, signé le 13 octobre 2010,
- Bail emphytéotique pour le site de Vincent Auriol, entre l'association Aftam et la SA HLM Aftam Habitat, signé le 13 octobre 2010,

- Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2011, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2022 et sont toujours en vigueur :

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 18 rue Hayeps à Montreuil-sous-bois, entre l'association et la SA HLM Aftam Habitat, signée le 10 mars 2011,
- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 20 rue Bichat Paris 20ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 21 octobre 2011,

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 18 rue Saint Gothard Paris 14ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 24 octobre 2011,
- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 43 rue des Terres au Curé Paris 13ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 24 octobre 2011.
- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 194 rue des Pyrénées Paris 20ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 20 décembre 2011.

- Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2012, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2022 et sont toujours en vigueur :

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 123 rue Pierre Marx – 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 20 mars 2012.
- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 50 rue Clisson Paris 13ème, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia, signée le 19 décembre 2012.

- La convention ci-après conclue au cours de l'exercice 2017, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022 et est toujours en vigueur :

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 38 42 rue du chevalier de la Barre à Albert, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia, signée le 16 mars 2017.

- Les conventions ci-après autorisées au cours de l'exercice 2019, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2022 et sont toujours en vigueur :

- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'usage, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia signée le 28 février 2020.

- Convention de gestion type entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia autorisée par le Conseil d'administration de Coallia du 5 juin 2019.

- Conventions de gestion entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia :
- Conventions de gestion entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia, en application de la convention de gestion type (liste en annexe)

- Le protocole ci-après a été signé en 2020 :
- Protocole d'aide CGLLS (entre SA HLM Coallia Habitat, BATIGERE, Coallia association, l'Etat et la CGLLS) : information auprès du Conseil d'administration du 16 décembre 2020.

- La convention ci-après autorisée au cours de l'exercice 2021, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022 et est toujours en vigueur :
- Convention d'études et de partenariat visant à définir le cadre des projets, autorisée par le Conseil d'administration du 14 avril 2021

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Liste des conventions réglementées entre Coallia et la SA Pavillon Girardin :

- Les conventions ci-après, conclues entre la SA Pavillon Girardin et Coallia, au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2022 et sont toujours en vigueur :
- Convention d'avance de compte courant d'associé signée le 1er juillet 2010,
- Convention de domiciliation, signée le 21 juillet 2010,
- Contrat de prestations de services signé le 1er octobre 2010 (en vigueur en 2022 plus en vigueur en 2023 suite cession d'activité à Coallia)

Liste des conventions réglementées entre Coallia et la SCI L'Orangerie :

En application de l'article R 225-30, alinéa 2 (ou R 225-57 al.2) du Code du commerce, je vous informe que :

- Les conventions ci-après, conclues entre la SCI L'orangerie et Coallia, au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2020 et est toujours en vigueur :

- Convention d'avance de compte courant d'associé signée le 1er juillet 2010.
- Convention de domiciliation, signée le 21 juillet 2010,

Liste des conventions réglementées entre Coallia et l'association Coallia Solidaire :

En application de l'article R 225-30, alinéa 2 (ou R 225-57 al.2) du Code du commerce, je vous informe que :

La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2015, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020 et est toujours en vigueur :
- Convention de domiciliation, signée le 26 mai 2015

- La conventions ci-après, conclue au cours de l'exercice 2017, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020 et est toujours en vigueur :
- Convention de Convention de compte courant de trésorerie, signée le 2 février 2017

- La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2022 sera reconduite par une convention de prestations de service en 2023 :
- Convention de prestations de services entre Coallia et Coallia Solidaire, signée le 11 mai 2022.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes sociaux de l'Association de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés lesquels font ressortir un résultat global bénéficiaire de 14 597 565 €, comprenant pour l'exploitation pour tiers financeurs un résultat excédentaire de 4 616 656 € et pour le compte propre de Coallia, un résultat excédentaire de 9 980 909 €.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés du Groupe Coallia de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés lesquels font ressortir un résultat de 15 879 611 € comprenant pour l'exploitation pour tiers financeurs un résultat de 4 611 883 € et pour le compte propre de Coallia, un résultat excédentaire de 11 267 728 €.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter en report à nouveau le résultat des comptes sociaux de l'exercice de 14 597 565 € qui est pour la gestion sous contrôle des tiers financeurs de + 4 616 656 € et pour la gestion propre COALLIA de + 9 980 909 €.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Neuvième résolution

En application de l'article 16 des statuts, l'Assemblée générale fixe la cotisation annuelle de ses membres :

- à 15 € pour les personnes physiques
- à 150 € pour les personnes morales.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour et aucun Membre de l'Assemblée ne demandant plus la parole, le Président déclare clos les travaux de l'Assemblée.

Paris, 10 juillet 2023
Certifié conforme à l'original

Arnaud RICHARD
Directeur général

Annexe : Conventions de gestion entre Coallia et Batigère Habitats Solidaire

Huitième résolution

L'Assemblée générale constate que les mandats des administrateurs suivants appartenant au collège des membres associés viennent à échéance :

1. Jacquemine BENHAMOU
2. Christian BRULE
3. Jean-Marc CHARDON
4. Nicolas MACHTOU
5. Frédéric SALAT-BAROUX
6. Frédéric TIBERGHIEN

Le Conseil d'administration décide de faire appel à candidature pour 6 sièges d'administrateurs appartenant au collège des membres associés.

Après appel à candidature, l'Assemblée générale enregistre les candidatures suivantes :

Après vote de l'Assemblée générale, Madame Jacquemine BENHAMOU est élue pour une durée de trois ans. Son Mandat arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2026 les comptes de l'exercice 2025.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Après vote de l'Assemblée générale, Monsieur Christian BRULE est élu pour une durée de trois ans. Son Mandat arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2026 les comptes de l'exercice 2025.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Après vote de l'Assemblée générale, Monsieur Jean-Marc CHARDON est élu pour une durée de trois ans. Son Mandat arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2026 les comptes de l'exercice 2025.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, l'intéressé ne prenant pas part au vote.

Après vote de l'Assemblée générale, Monsieur Nicolas MACHTOU est élu pour une durée de trois ans. Son Mandat arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2026 les comptes de l'exercice 2025.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Après vote de l'Assemblée générale, Monsieur Frédéric SALAT-BAROUX est élu pour une durée de trois ans. Son Mandat arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2026 les comptes de l'exercice 2025.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Après vote de l'Assemblée générale, Monsieur Frédéric TIBERGHIEN est élu pour une durée de trois ans. Son Mandat arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2026 les comptes de l'exercice 2025.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, l'intéressé ne prenant pas part au vote.

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
CREIL (60100) - 188 rue Louis Blanc	CREIL	21/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
ESSOMES SUR MARNE (02400) La Colinette- 45 rue Président Roosevelt - Nouvelle convention type suite construction	ESSOMES SUR MARNE	A Régulariser	Acte de vente d'OMENSIS à Coallia Habitat du 30/12/2015	Convention de gestion type à établir durée de la convention 18 ans, et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt	Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 04/07/2018
MERU (60110)- 11 rue Marcel Coquet (2 sente du Moulin d'Agnicourt)	MERU	10/10/2019	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	CF CONVENTION TYPE	Location pour une durée de 18 ans à compter du 01/ 05/2019
MONTREUIL (93100) - 127-127 bis rue Etienne Marcel	MONTREUIL	23/07/2020	Achat du foncier à EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France)	CF CONVENTION TYPE	Location pour une durée de 18 ans à compter du 01/ 05/2019
ALBERT (80) - 38 42 rue du Chevalier de la Barre	ALBERT	12/06/2017	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 16/03/2017		Location pour une durée de 42 ans à compter du 12 juin 2017
ALBERT (80) - 38 42 rue du Chevalier de la Barre - avenant n° 1	ALBERT	23/07/2020	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 16/03/2017	Article 3 : montant de la redevance	Location pour une durée de 42 ans à compter du 12 juin 2017
AMIENS (80000) - 181 rue du Faubourg de HEM	AMIENS	21/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
AMIENS (80000) - 181 rue du Faubourg de HEM - Erratum avenant n° 1 du 15/09/2016	AMIENS	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
CHALETTE SUR LOING (45120) - sis 10 rue du Gué aux Biches	CHALETTE SUR LOING	06/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
CHALETTE SUR LOING (45120) - sis 10 rue du Gué aux Biches - Erratum avenant n° 1 du 15/09/2016	CHALETTE SUR LOING	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
CHALETTE SUR LOING (45120) - sis 10 rue du Gué aux Biches - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	CHALETTE SUR LOING	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Avenant n° 2 sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements .	A compter du 01/07/2019 - durée 18 ans
COMPIEGNE (60200) - 71 rue du général Mangin	COMPIEGNE	21/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
COMPIEGNE (60200) - 71 rue du général Mangin - Erratum avenant n° 1 du 15/09/2016	COMPIEGNE	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
COMPIEGNE (60200) - 71 rue du général Mangin - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	COMPIEGNE	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Avenant n°2 sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 - durée 18 ans
CREIL (60100) - 188 rue Louis Blanc - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	CREIL	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
CREIL (60100) - 188 rue Louis Blanc - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	CREIL	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Avenant n° 2 sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements .	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
LA FERTE SOUS JOUARRE (77260) - rue Marx	LA FERTE SOUS JOUARRE	25/05/2016	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/03/2012		Location pour une durée de 40 ans à compter de la remise des clefs
LA FERTE SOUS JOUARRE (77260) - rue Marx - Avenant n°1 régularisation suite adossement	LA FERTE SOUS JOUARRE	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/03/2012	Avenant sur le calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements .	Avenant n°1 à compter du 01/07/2019 Redevance base annuité d'emprunt
LA GRANDE PAROISSE (77130) - 18 rue de la Garenne	LA GRANDE PAROISSE	15/09/2012	Acte de vente de la commune la Grande Paroisse à Coallia Habitat du 13/09/2012		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 15/09/2012
LA GRANDE PAROISSE (77130) - 18 rue de la Garenne - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	LA GRANDE PAROISSE	15/09/2016	Acte de vente de la commune la Grande Paroisse à Coallia Habitat du 13/09/2012	Effet au 1er janvier 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 15/09/2012
LA GRANDE PAROISSE (77130) - 18 rue de la Garenne - Avenant n°2 régularisation suite adossement	LA GRANDE PAROISSE	A Régulariser	Acte de vente de la commune la Grande Paroisse à Coallia Habitat du 13/09/2012	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), fonds propres rémunérés au taux moyen du livret A long terme.	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
MANTES LA JOLIE (78) - 6 Rue de Buchelay	MANTES LA JOLIE	1er avril 2010	Apport en nature - composition du capital social de Coallia Habitat - AGE du 25 janvier 2010		Location pour une durée de 12 ans à compter du 1er avril 2010
MANTES LA JOLIE (78) - 6 Rue de Buchelay - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	MANTES LA JOLIE	15/09/2016	Apport en nature - composition du capital social de Coallia Habitat - AGE du 25 janvier 2010	Effet au 1er janvier 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 12 ans à compter du 1er avril 2010
MANTES LA JOLIE (78) - 6 rue de Buchelay - Avenant n°2 régularisation suite adossement	MANTES LA JOLIE	A Régulariser	Apport en nature - composition du capital social de Coallia Habitat - AGE du 25 janvier 2010	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. redevance rémunération fonds propres taux moyen du livret A long terme.	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée (jusqu'à la démolition du site prévisionnelle en juin 2023)
MERU (60110)- 11 rue Marcel Coquet (2 sente du Moulin d'Agnicourt) - Avenant n°1	MERU		Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Evolution du prix de revient de l'Opération - Evolution du montant de la redevance	Location pour une durée de 18 ans à compter du 01/05/2019

0

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
MONTATAIRE (60160) - Le prieuré	MONTATAIRE	19/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
MONTATAIRE (60160) - Le prieuré - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	MONTATAIRE	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 1er janvier 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
MONTATAIRE (60160) - Le prieuré - Avenant n°2 régularisation suite adossement	MONTATAIRE	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance rémunération fonds propres taux moyen du livret	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
MONTREUIL (93100) - Hayeps	MONTREUIL	01/10/2015	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 10/03/2011		Location pour une durée de 12 ans à compter du 01 10 2015
MONTREUIL (93100) - Hayeps - Avenant n°1 régularisation suite adossement	MONTREUIL	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 10/03/2011	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements, fonds propres rémunérés au taux moyen du livret A long terme. Redevance avec calcul	Avenant n°1 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans - Redevance avec calcul
PARIS (75013) - Terre au Curé - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 24 10 2011		Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 07/02/2017
PARIS (75012) - 20 Rue Bichat - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/10/2011		RESTRUCTURATION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 16/02/2018
PARIS (75013) - Clisson - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 19/12/2012		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 11/07/2017
PARIS (75020) - Mûriers - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 13/10/2010		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 22/01/2014
PARIS (75014) - Saint Gothard	PARIS	28/06/2012	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 24/10/2011		Location pour une durée de 40 ans à compter de la remise des clefs
PARIS (75014) - Saint Gothard - avenant n° 1 du 1er mars 2016	PARIS	01/03/2016	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 24/10/2011	Effet au 1er janvier 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 40 ans à compter de la remise des clefs

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
PARIS (75014) - Saint Gothard -Avenant n°2 régularisation suite adossement	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 24/10/2011	Durée initiale 40 ans pas de modification calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance avec calcul base annuité d'emprunt	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019
PARIS (75013) - Vincent Auriol - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 13/10/2010		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 03/06/2015
PARIS (75020) - Rue des Pyrénées - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/12/2011		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 11/05/2015
PARIS (75019) - 15 19 Rue David d'Angers - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Apport en nature - composition du capital social de Coallia Habitat - AGE du 25 janvier 2010		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 17/02/2014
PARIS (75002) - rue Saint Denis	PARIS	01/01/2012	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012
PARIS (75002) - rue Saint Denis - avenant n° 1 du 1er mars 2016	PARIS	01/03/2016	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Effet au 1er janvier 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012
PARIS (75002) - rue Saint Denis - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance avec calcul base annuité d'emprunt	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
PARIS (75019) - rue d'Hautpoul - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 10/10/2016
PARIS (75019) - rue de Lorraine - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 22/06/2017
PARIS (75014) - 3/5 rue des Arbuste : Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre EFIDIS et Coallia Habitat du 31/01/2012		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 07/10/2014
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane	ROSNY SOUS BOIS	01/01/2012	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	ROSNY SOUS BOIS	15/09/2016	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Effet au 1er janvier 2015 : modification article 3 : redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	ROSNY SOUS BOIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance rémunération fonds propres taux moyen du livret A long terme.	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 - durée : jusqu'à la démolition du site prévisionnelle en juin 2023

NC : Non concerné.
Conventions considées comme courantes.
ne passaient pas devant le Conseil d'administration ni l'assemblée générale.

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
37, rue de Mons, section DK n°682	AMIENS	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
128, rue Jean Jaurès, section BH n°110	AMIENS	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
166-168, rue Henri Barbusse, section AP n°214	AUBERVILLIERS	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6 bis avenue Jean Mermoz, section AR n°339	AUXERRE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
1 rue du Stade, section AR n°228	AVALLON	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
ZAC Seguin - 85/87 rue Yves Kermen, lot de volume n°1 de l' EDDV de l'ensemble immobilier, section BD n°37,80 et 82	BOULOGNE BILLANCOURT	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Commerces/Gravière" - 1, rue de Madagascar & 220, rue Jurien de la Gravière, section BN n° 14 et 19	BREST	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Louis Guilloux" - 110, rue Pierre Sémard, section BL n°800	BREST	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
18 rue de Pouleder, section DL n°264 et 550	BREST	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Résidence des Coteaux - 41, rue du Parc de Cachan et 10 rue Georges Vigor, section Z n°44	CACHAN	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Henri-Marie Le Boursicaud - 16-18, rue Alexandre Fourny, section BH n°92	CHAMPIGNY	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
1-2-3-12 rue des Nations, section AX n° 281, 282, 283, 287, 290 et 292	CHATEAUROUX	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6 rue de la Charme, section AI n°297	CHATILLON-SUR-SEINE	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
23 rue de la Feuillée, section AL n°201	CHATILLON-SUR-SEINE	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
rue St-Bernard, section AH n°340 et 341	CHATILLON-SUR-SEINE	non formalisée			18 ans
76 Rue du Four, section T 169	CHOISY LE ROI	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
49 rue Pierre Bérégovoy et 125-127 Boulevard Jean Jaurès, section C n°21 et 38	CLICHY LA GARENNE	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
14 et 16 rue Frankenthal, section BR n°66	COLOMBES	15/12/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
14 et 16 rue Frankenthal, section BR n°66	COLOMBES	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
24, rue des Usines, section AC n°97	CREIL	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
43, rue des Ateliers, section DE n°11 et 24	DIJON	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
35, rue d'Alsace Lorraine, section J n°8	DRANCY	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
18 avenue du Général de Gaulle, section AI n°05	ESSOMES SUR MARNE	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Mont Lassois -4 rue Mousselot, section Z n°13 et la section ZH n°78 sur la commune de MONTLIOT ET COURCELLES	ETROCHEY	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
L'Hermione - 1, rue Victor Hugo, section AE n°431	FITZ JAMES	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
46, 48, 50 et 52 rue de la Forêt, section AD n°231, 236, 237, 238 et 239	FOUGERES	non formalisée			18 ans
82, Chemin de Saint-Pierre, section DI n°166,167,168 et 169	GIEN	15/12/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6, rue du Colombier, section AL N°62	IVRY SUR SEINE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
13, rue Jean Jacques Rousseau, section A n°66	IVRY SUR SEINE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
23, rue des Soeurs Lecoq, section BK n°235	JOIGNY	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Bléville" - 21, rue Maurice Genevoix, section OH n°203	LE HAVRE	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
1, chemin des Bouteilles, section L n°79	L'HAY LES ROSES	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
15, rue de la Chasse et 58 Bd Adolphe Langlois, section AT n°298	LIMAY	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
53/65, rue Rouget de Lisle, section Y n°142,145,162 et 168	NANTERRE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
26, rue Buzenval et 143 rue de Saint Cloud, section BX n°9, 13 16 et 17	NANTERRE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
2, rue du Cloître St Cyr, section BP n°114, 115,117,110 et 311	NEVERS	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
55 rue Lequesne, section H n°166	NOGENT SUR MARNE	15/12/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
84, avenue du Docteur Arnold Netter, section AI n°4	PARIS 12	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
103 rue de L'Ouest, section DN n°74	PARIS 14	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
67 bis rue Dutot, section CK n°72	PARIS 15	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
6-8, rue Bellot, section AB n°39	PARIS 19	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
74 rue de Saint Fursy et 23bis rue Maurice Devillers, section AK n°133	PERONNE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
11, Route de Dijon, section AS n°275	PLOMBIERES LES DIJON	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Villa Heureuse" 1, Av. Joseph Bodin de Boismortier, section AK n°12	ROISSY EN BRIE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Les Noues Bouchardes - Route nationale 439, section AC n° 24 à32, 35 à 45 et 108, 151 et 153	SAINT CLEMENT	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
46, avenue Romain Rolland, section AQ n°216	SAINT DENIS	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Lieu-dit "Proche le Fourneau -Cour Marmont", section AD n°212	SAINTE COLOMBE	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
28, avenue Pierre de Coubertin, section AV n°231	SENS	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
12-22 allée de Suriège et 19 à 27 allée des Peupliers, section BV n°129, 130,131 et 207	SEVRAN	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
16, rue André Taboulet, section F n°702	VALENCE EN BRIE	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Chemin rural - Lieu dit "Le Grand Pont", section ZD n°34	VERGIGNY	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
16 Rue Jean Pierre Timbaud, section AS n°223	LA COURNEUVE	30/11/2020	SAILPI	Cf Convention type	18 ans
3-9 avenue du Val Notre Dame, section AH n°163	SARTROUVILLE	30/11/2020	SAILPI	Cf Convention type	18 ans
41-45, rue Anselme Rondenay, section CG n°143	VITRY SUR SEINE	30/11/2020	SAILPI	Cf Convention type	18 ans

!0

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	Alfortville	26/02/2021	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 21/10/2019
Montreuil (93100) 13 rue Brulefer	Montreuil	20/02/2020	Terrain mis à disposition par l'EPFIF, convention doit être amendée une fois le tirage sur le terrain et le financement définitif obtenu	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 21/10/2019
Amiens (80) Paul Claudel 11 rue de l'Ours et de la Lune	Amiens	23/07/2020	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 19 juin 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 1/06/2020
Ivry sur Seine (94) RS DELBREL 68 rue Jean Jacques Rouseau	Ivry sur Seine	23/07/2020	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 10 juillet 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 1/06/2020
Amiens (80) 181 rue du Faubourg de Hem / 18 rue Verrier Lebel	Amiens	15/12/2021			
Courbevoie (92) 111/115 rue des Fauvelles	Courbevoie	15/12/2021	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 22 novembre 2021		
Creil (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	Creil	10/01/2022			
Antony (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	Antony	20/01/2022			

COALLIA
Association loi 1901 à but non lucratif
Siège social : 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
RCS Paris D 775 680 309

Paris, le 10 juillet 2023
Certifié conforme à l'original

Arnaud RICHARD
Directeur général

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JUIN 2023
RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

INTRODUCTION

Le rapport annuel est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée, et de se projeter sur l'avenir en cohérence avec les objectifs de l'association.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Faits marquants de l'exercice 2022

En 2022, Coallia a célébré son 60ème anniversaire et a poursuivi ses missions auprès des publics les plus fragilisés.

Depuis le 17 janvier 2022, Coallia a la charge du mandat de gestion de l'association Appase située dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence (04), des Hautes-Alpes (05) et du Vaucluse (84).

L'Appase est une association qui accueille plus d'un millier d'usagers – personnes en situation de handicap, personnes en difficulté sociale, enfants et adolescents – chaque année au sein de 17 établissements et services : établissements ou services d'aide par le travail, foyer d'hébergement, CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale), CHU (Centre d'hébergement d'urgence) et 115, Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues, Maisons relais, Maisons d'enfants à caractère social, Service d'action éducative en milieu ouvert, Service d'accueil et d'accompagnement et de Suivi éducatif à domicile, etc.

Cette association, de 208 salariés, 80 travailleurs en situation de handicap et 17 établissements, était en difficulté ces dernières années. Pour la reprendre, les financeurs ont choisi Coallia parmi cinq autres associations.

Le 14 septembre 2022, les Assemblées générales extraordinaires de l'Appase et de Coallia ont approuvé à l'unanimité le projet de traité de fusion. La date de la fusion est fixée au 1er juin 2023.

Suite à sa nomination, comme Ministre délégué aux outre-mer le 4 juillet 2022, Jean-François CARENCO a démissionné de ses mandats au sein de Coallia en qualité de Président et administrateur. Le 11 juillet 2022, Jean-Marc CHARDON, Administrateur de l'association Oppélia, a été élu Président et Gilles DESRUMAUX, a été désigné Trésorier de l'Association.

Jean-François CARENCO est demeuré membre adhérent de Coallia mais sa situation a été notifiée par l'intéressé à la HATVP (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique) pour confirmation que ce statut ne pose pas de difficultés. Un « décret de déport » a été pris aux termes duquel l'ancien président Jean-François CARENCO ne « peut connaitre de tout acte portant sur le groupe Coallia » dans l'exercice de ses fonctions afin de prévenir toute situation de conflits d'intérêts.

Le Conseil d'administration du 29 juin 2022, Coallia a approuvé le principe de la fusion de Coallia Habitat et Présence Habitat. En conséquence, le 30 juin 2022, la fusion absorption de la SA HLM Présence Habitat par la SA HLM Coallia Habitat a eu lieu pour former la SA HLM Batigère Habitats Solidaires.

Le 25 juillet 2022, une notification a été envoyée à Coallia par la Cour des comptes pour l'informer d'un contrôle de la gestion et des comptes de l'Association portant sur 2016-2021. Au 31 décembre 2022, le contrôle de la Cour des Comptes n'était pas achevé. Il devrait se terminer en automne 2023. Ce contrôle a engendré une forte pression exercée sur les équipes : avec l'envoi d'un volume très important de fichiers et la mobilisation de plusieurs personnes par Direction. Ce contrôle a eu en conséquence un impact sur la capacité à avancer sur d'autres projets.

Courant 2022, Coallia est engagée sur le chemin de la consolidation rigoureuse, en se dotant d'un instrument de pilotage construit, animé et piloté collectivement appelé Cap Coallia 2024, avec le double objectif de dégager des résultats propres nécessaires au développement et de donner à l'Association de l'agilité opérationnelle.

Ce ne sont pas moins de 94 projets significatifs orchestrés en 9 grands chantiers avec une méthodologie et des responsabilités bien établies : Transformation RH - Taux d'encadrement - Produits d'activités – Transformation de la fonction immobilière – Transformation de la fonction financière – Achats - Chantier règlementaire - Optimisation des processus - Transformation des systèmes d'information.

Mouvements au sein du Comité de Direction :

Le Comité de Direction de Coallia a connu des modifications avec l'arrivée de nouveaux :
- Directeur de cabinet et de la communication,
- Directeur des relations humaines,

- Directrice de l'exploitation du secteur social et Directrice générale adjointe du médico-social
- Directeur de l'organisation et des systèmes d'informations.
- Directrice immobilière,
- et en juillet 2023, une Directrice Administrative et Financière en remplacement de l'ancien Directeur.

Orientation Stratégique :

Enfin, le 14 décembre 2022, Le Conseil d'administration a arrêté les orientations stratégiques de Coallia avec pour objectif majeur de l'Association :

Affirmer la mission d'utilité sociale de Coallia tout en garantissant la pérennité de l'association.

Cet objectif stratégique majeur se décline en six orientations stratégiques dans lesquelles s'inscriront les travaux du PEA (Projet d'entreprise associative) :

1. Réinventer le fonctionnement de l'Association et les équilibres économiques par un plan de transformation
2. Définir la ligne stratégique de nos activités et leur développement
3. Adapter l'organisation au service des personnes accompagnées et des missions des professionnels
4. Déployer la culture qualité et conformité tout en développant l'innovation
5. Développer les compétences des équipes
6. Valoriser l'association en interne et en externe

Conflit Ukrainien :

Cette année a été marquée par la guerre en Ukraine, avec la mise en place de dispositifs d'hébergement social et d'accompagnement. Dans toute la France, les équipes de Coallia se sont mobilisées et ont permis l'hébergement, l'accueil et l'accompagnement au quotidien de plus de 10.000 Ukrainiens, l'Association étant ainsi un opérateur majeur auprès de l'Etat en coordination avec l'ensemble du secteur associatif et de ses partenaires.

Un an après le début de la guerre en Ukraine, la Première ministre, Elisabeth BORNE, est venue le 16 février 2023 à la rencontre des Ukrainiens et des équipes de l'Association. Elle s'est rendue sur le dispositif Coallia de BURES-SUR-YVETTE (91) en présence de 4 ministres : Jean-Christophe COMBE, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Olivier KLEIN, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, Charlotte CAUBEL, secrétaire d'État chargée de l'Enfance et Sonia BACKES, secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté.

Cette année a été également marquée par un développement des Hébergements d'urgence, de l'intermédiation locative, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (grâce au contrat pluriannuel IDF).

Coallia a répondu à la consultation du programme AGIR qui a pour objectif de systématiser l'accompagnement vers l'emploi et le logement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Dans le cadre de sa réponse, pour 2022, COALLIA a proposé un déploiement sur 13 départements (file active : env. 10 000 personnes) et n'a finalement été retenue que sur le Morbihan.

En 2023, il s'agirait du déploiement du programme AGIR sur 4 autres départements et enfin, de 2023 à 2025, 27 autres départements pourraient être concernés.

Les principales ouvertures en 2022

coallia
pour l'insertion, vers l'autonomie

Activités sociales créées à Coallia en 2022

Nb Centres
148

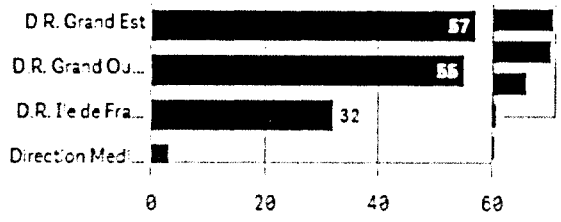

Capacité
12 200

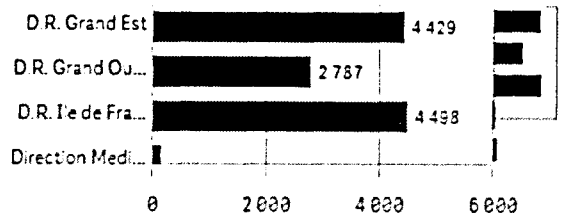

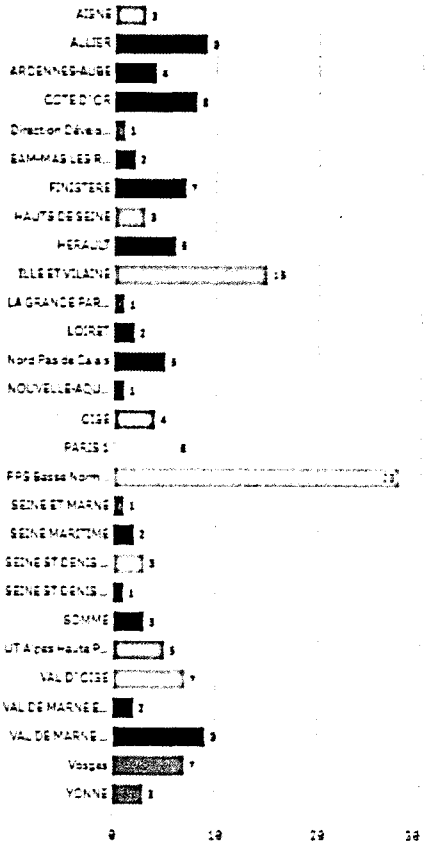

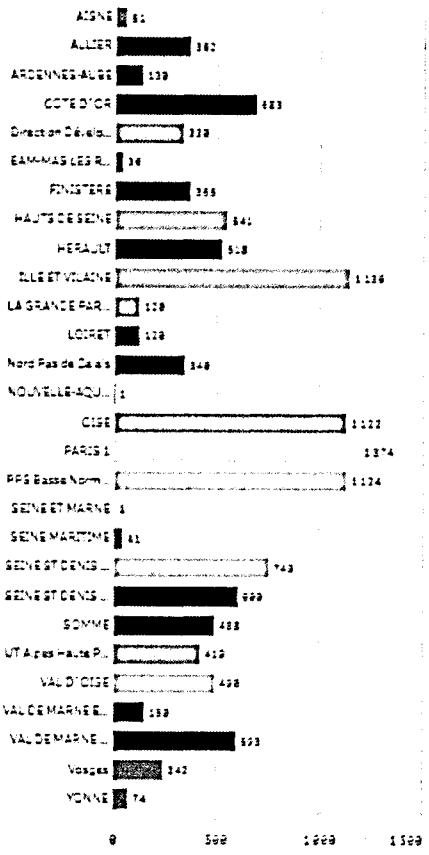

:

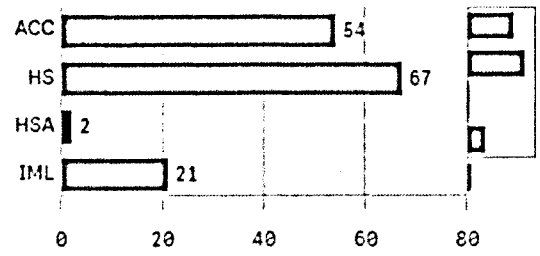

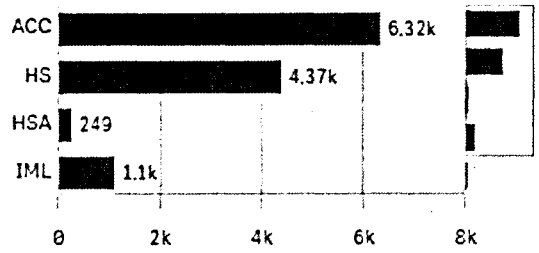

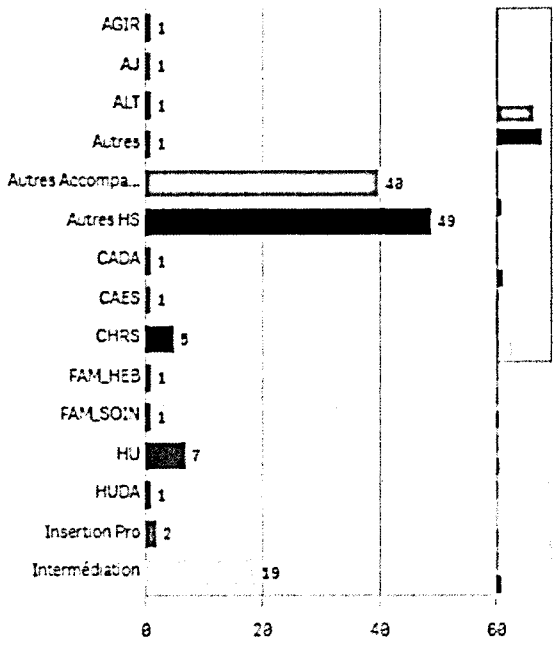

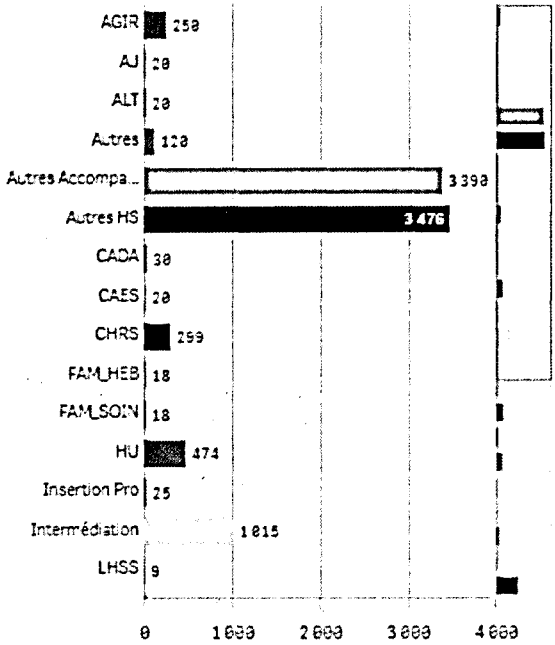

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

Evolution des comptes sociaux

Comme sur l'exercice précédent, l'Association a poursuivi son développement et s'est mobilisée pour l'accueil des réfugiés notamment dans l'hébergement social, dans le contexte particulier Ukrainien.

Les conséquences du conflit en Ukraine sont multiples mais deux éléments ont fortement impacté l'activité COALLIA et ses comptes :

- L'arrivée massive des Ukrainiens a mobilisé un nombre majeur de salariés COALLIA qui ont ainsi pu permettre l'accueil de plusieurs milliers de migrants générant 35,8 M€ de produits non budgétés.
- La conséquence directe de ce conflit a été la résurgence de l'inflation qui a fortement perturbé l'équilibre économique des établissements. L'envolée des tarifs de l'électricité, du gaz et des denrées alimentaires sont les trois principaux postes impactés. La liquidation judiciaire de notre fournisseur d'électricité Hydroption a accru la maîtrise des coûts énergétiques.

Malgré la constitution pour 5,3M € de provisions à la suite d'une analyse des risques, le Résultat de l'exercice reste excédentaire de 14,6M € mais relève une forte disparité entre :

- Le Résultat Propre à hauteur 9,98M €,
- Le Résultat Tiers Financeur à hauteur de 4,62M €.

Evolution des comptes consolidés

Périmètre et méthodologie de consolidation

En 2022, le groupe COALLIA est composé de l'association COALLIA, tête de groupe, de la société commerciale Pavillon Girardin, de la SCI l'Orangerie, et de l'association COALLIA Solidaire incluse dans le périmètre du groupe COALLIA.

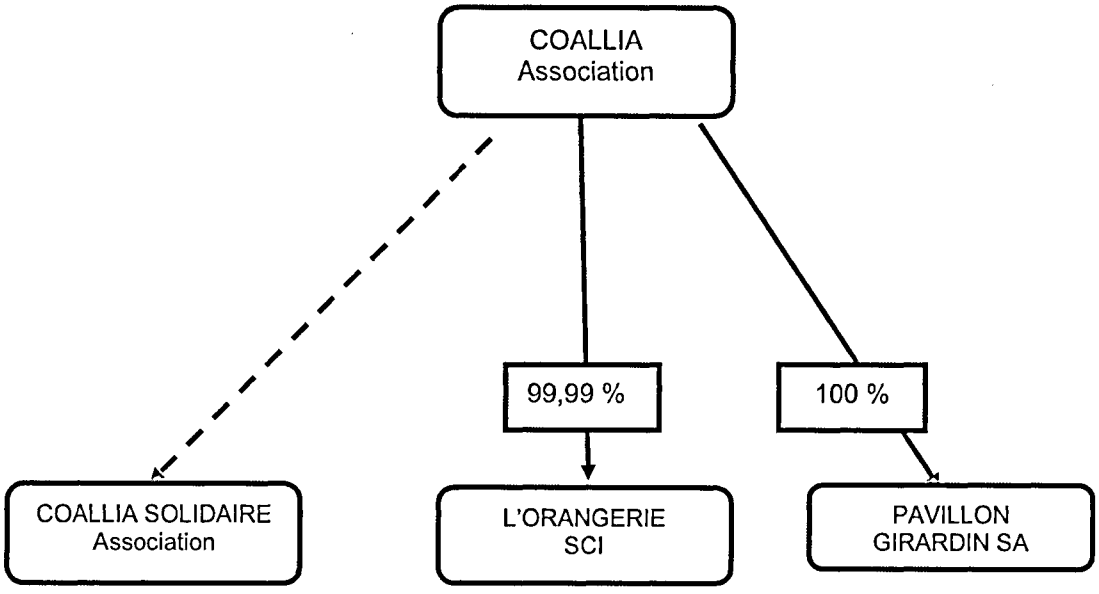

Toutes les sociétés contrôlées par l'association COALLIA, tête de groupe, sont incluses dans le périmètre de consolidation :

- SA Pavillon Girardin (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %),
- SCI l'Orangerie (% de contrôle et % d'intérêt : 99.99 %),

Est incluse dans ce périmètre, l'association COALLIA SOLIDAIRE dont les activités sont supervisées par le personnel de COALLIA, dont COALLIA assume les risques économiques et financiers et qui adhèrent aux valeurs de l'association COALLIA.

Toutes ces entités ainsi que l'association COALLIA ont leur siège social à Paris 12ème, 16-18 Cour Saint Eloi. Toutes les entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Evolution des résultats consolidés

Les comptes consolidés sont avant tout le reflet des comptes de COALLIA Association puisque cette dernière représente 99% des Résultats Consolidés.

On soulignera que :

- L'activité de Pavillon Girardin a été transférée en mai 2022 à COALLIA Association.
- Compte tenu de l'arrêt de cette activité, Pavillon GIRARDIN et SCI ORANGERIE ne détiennent qu'un actif immobilier en cours de vente.

Ces entités sont destinées à être liquidées.
COALLIA SOLIDAIRE pâtit d'un faible taux de remplissage sur deux établissements sur trois, ce qui entraîne une perte conséquente de 1,2M € sur l'exercice.

Le Résultat Consolidé du groupe se ventile par :
- Un Résultat Propre à hauteur de 11 001 K€,
- Un Résultat Tiers Financeur à hauteur de 4 879 K€.

CHANGEMENTS D'ESTIMATION AYANT ENTRAINE UN IMPACT DANS LES COMPTES DE L'ASSOCIATION

Compte tenu du transfert de l'activité de PAVILLON GIRARDIN, les comptes de cette dernière ont été arrêtés en valeur liquidative et non suivant le principe de continuité d'exploitation.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Différents échanges datant de Janvier et Février 2023 émanant de nos financeurs et l'administration, notamment l'inspection du travail, ont amené la direction à s'interroger sur la poursuite ou non de l'activité du site d'Entrains dans la Nièvre.
Courant Juin, à la suite des échanges et différentes réunions, il a été décidé de fermer ce site, dont l'impact sera porté dans les comptes 2023.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE L'ASSOCIATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En complément de la fermeture du site évoqué ci-dessus, l'immobilier de la SA PAVILLON GIRARDIN et de la SCI ORANGERIE a fait l'objet d'une promesse de vente, à l'issue de laquelle ces deux entités seront liquidées courant 2023 ou 2024 en fonction de la levée des conditions suspensives.

Une réflexion est également menée sur l'éventualité d'une fusion de COALLIA SOLIDAIRE avec COALLIA ASSOCIATION.

L'année 2023 sera pour COALLIA ASSOCIATION l'occasion de confirmer les actions lancées en 2022, à savoir :
- CAP COALLIA,
- Orientation Stratégique dont découlera le Plan à Moyen Terme

FILIALES ET PARTICIPATIONS SOCIETES CONTROLEES

Au niveau des filiales et participations sociétés contrôlées par COALLIA, nous vous rappelons que notre Association détient les participations suivantes au 31 décembre 2022 :

	Pavillon Girardin		SCI l'Orangerie		COALLIA SOLIDAIRE	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
COALLIA	3 896 122	100%	546 694	99, 90 %		100%
SA Pavillon Girardin			510	0,10 %		
Capital total	3 896 122	100%	547 204	100%		100%

Les résultats 2022 des filiales détenues par COALLIA et les entités liées sont les suivants :

- S.A Pavillon Girardin : - 203 902 €
- SCI L'Orangerie : 242 508 €
- COALLIA Solidaire : - 1 200 283 €

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les perspectives de développement restent favorables dans le secteur de l'hébergement social, suite aux annonces gouvernementales et malheureusement à la suite du conflit Ukrainien.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter les résultats de l'exercice de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter pour COALLIA :
Résultat de l'exercice de la gestion .....9 980 909 €

Affectation proposée :
En report à nouveau pour ..... 9 980 909 €

Origine du résultat à affecter pour tiers financeurs :
Résultat de l'exercice de la gestion contrôlée.....4 616 656 €

Affectation proposée :
En report à nouveau pour .....4 616 656 €

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES : néant

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS : néant

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT : néant

RAPPORT SUR LE GOURVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE :

Cf. Annexe 1 : Récapitulatif des conventions réglementées

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de l'association.

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS COLLEGE DES ADHERENTS	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE AU 31/12/2022
M. Jean-François CARENCO	- Président, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75592 Paris Cedex 12 (Association Loi 1901) **jusqu'au 4 Juillet 2022.** - Administrateur, Fondation Stéphane HESSEL, 23 quai de Conti 75006 Paris (Fondation) **jusqu'au 4 Juillet 2022.** - Représentant permanent de COALLIA actionnaire, COALLIA Habitat, 47 Boulevard Diderot 75012 Paris, **jusqu'au 4 Juillet 2022.** - Administrateur, Fédération Habitat et Humanisme, 69, chemin de Vassieux, 69647 Caluire et Cuire cedex **à vérifier** - Président, Opéra Orchestre National de Montpellier Occitanie (Association Loi 1901) **à vérifier**

M. Arnaud RICHARD	- Directeur général, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, COALLIA Habitat, 47 boulevard Diderot 75012 Paris (SA HLM), **jusqu'au 30/06/2022 puis représentant permanent de Coallia, Administrateur, Batigère Habitats Solidaires (Ex Coallia Habitat) 89 rue de Tocqueville 75017 Paris.** - Gérant, SCI l'Orangerie, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SCI) - Président **jusqu'au 23/02/2022** puis Président Directeur général à compter du **23/02/2022**, SA Pavillon Girardin, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (SA) - Président du Directoire, COALLIA Solidaire, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Président, l'Atelier, 8 10 Impasse Boutron, 75010 Paris (Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire) - Administrateur, Fondation Coallia Stéphane Hessel, institut de France, 23 quai de Conti 75006 Paris (fondation abritée)
M. Nicolas MACHTOU	-Administrateur, Vice-Président de COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) -Administrateur, TEREGA SA, 40 avenue de l'Europe CSA 20522 64010 Pau Cedex (SA) - Administrateur, TEREGA SAS, 40 avenue de l'Europe CSA 20522 64010 Pau Cedex (SA) - Administrateur, TEREGA HOLDING, 40 avenue de l'Europe Pau (64) (SA) -Administrateur, COALLIA Habitat, 47 boulevard Diderot, 75012 Paris (SA HLM) - Président du Conseil d'administration, CITELUM Tour Pacific, 11/13 Cours Valmy, 92977 Paris la Défense (SA)

M. Jean-Marc CHARDON	- Administrateur, Trésorier jusqu'au 11 juillet 2022 puis Président de COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, OPPELIA, 60 – 64 rue du Rendez-Vous 75012 Paris (Association Loi 1901)
M. Frédéric SALAT-BAROUX	- Administrateur, COALLIA, membre du Bureau, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Avocat, cabinet Weil, Gotshal & Manges LLP 2 rue de la Baume 75008 Paris (Cabinet d'avocats) - Administrateur, Fondation FondaMental Hôpital Albert Chenevier, pôle de psychiatrie, 40 rue de Mesly 94010 Créteil Cedex (Fondation de coopération scientifique en santé mentale) - Administrateur, Œuvre de Secours aux enfants – OSE, 117 rue du Faubourg du temple 75010 Paris (Association médico-sociale et éducative juive de France, reconnue d'utilité publique) - Administrateur, Clinatec, 17 avenue des Martyrs, 38054 Grenoble Cedex 9 (Association Loi 1901)
M. Xavier OUSSET	- Administrateur, Membre du Bureau COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, Fondation Stéphane HESSEL, 23 quai de Conti 75006 Paris, Fondation

Mme Catherine HESSE	- Administratrice, membre du Bureau secrétaire, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Représentante permanente de COALLIA, Administrateur, SA Pavillon Girardin 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SA) - Membre du Conseil de surveillance, COALLIA Solidaire, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Adhérent Membre partenaire privé, COALLIA Solidaire 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administratrice, Fondation œuvre de la Croix Saint Simon, 35 rue du Plateau 75019 Paris (Fondation) - Déléguée du Procureur, Palais de justice de Paris, Administration
Mme Jacquemine BENHAMOU	- Administratrice, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)
M. Christian André BRULE	- Administrateur, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, ASD, Association de Prévention, 33 Place Carpeaux 92 Nanterre (Association Loi 1901)

M. Laurent LORRILLARD	- Directeur Général de la SA d'HLM Antin Résidences - Représentant permanent de l'Association pour le Logement des Familles et des Isolés au Conseil d'administration de la SA d'HLM Aiguillon Construction - Représentant permanent d'Antin Résidences au Conseil d'administration de l'Association pour le Logement des Familles et des Isolés - Représentant permanent d'Antin Résidences au Conseil d'administration de la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne - Membre du Conseil d'Administration de l'association AORIF – l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France - Représentant permanent de l'AORIF au Conseil d'Administration de l'association ARPEJ - Représentant permanent de l'AORIF au Conseil d'Administration de l'association COALLIA Habitat - Représentant permanent d'Antin Résidences au Conseil d'administration de la SCIC d'HLM LogialCOOP - Président du Conseil d'administration de la SAS ARCADE-VYV PROMOTION IDF - Administrateur au Conseil d'administration de la SCIC HLM HOMY à Châteaudun - Représentant permanent d'Antin Résidences et Président du Comité Stratégique de la SAS NOVE GESTION - Représentant d'Antin Résidences au Conseil de surveillance du FCPE Arcade Gestion - Censeur au Conseil d'Administration de l'ESH Croix Rouge Habitat - Membre du Comité de Direction Générale du Groupe Arcade-Vyv - Censeur à la SCCI Arcade Vyv - Censeur à la coopérative Hlm NCA

M. Gilles DESRUMAUX	- Administrateur, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Président, Fondation Aralis, Les Jardins d'Osaka 16, rue Jean Desparmet 69372 Lyon cedex 08 (Fondation) - Administrateur, membre du Bureau, ALJT 18/26 rue Goubet - 75019 Paris (Association) - Membre, Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées

M. Dominique DUBAND	- Représentant permanent BATIGERE Grand Est, administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance, Caisse d'Epargne Grand Est Europe, Avenue du Rhin, 67100 Strasbourg (SA) - Président et Administrateur, INTERPART, 3 place du roi Georges, 57000 Metz (SA) - Administrateur, COALLIA Habitat 47 Boulevard Diderot 75012 Paris (SA HLM) **jusqu'au 30/06/2022** puis représentant permanent d'Amli, administratrice, Batigère Habitats Solidaires (Ex Coallia Habitat) 89 rue de Tocqueville 75017 Paris - Administrateur, LIVIE, 89 rue de Tocqueville 75017 Paris (SA) - Administrateur, **jusqu'au 30/06/2022,** Présence Habitat, 13 rue Clotilde Aubertin 57000 Metz (SA HLM) -Administrateur, AMLI, 13 rue Clotilde Aubertin 57000 Metz (Association de droit local) - Administrateur, BATIGERE GROUPE, 6 avenue Malraux 57000 Metz (SAS) - Vice-Président, **jusqu'au 23/06/2022**, Fédération Nationale des SA et fondations d'HLM, 14 rue Lord Byron 75008 Paris (Association) - Président, En réseau AVEC BATIGERE, 89 rue de Tocqueville 75017 Paris (Association) -Administrateur, Fondation d'entreprise BATIGERE, 6 avenue André Malraux, 57000 Metz (Fondation) - Président, Société locale d'épargne Meurthe et Moselle, parvis des droits de l'homme 57000 METZ - Administrateur, Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (FNCE), 5 rue Masseran 75007 Paris (Association) -Administrateur NATIXIS, 30 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris (SA)

M. Yves GASSOT	- Administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Président, GAMMES 6 rue Saint Barthélémy 34000 Montpellier (Association Loi 1901) - Président, Conseils en organisation, gestion management, 5 imp Hameau du Viala, 34730 PRADES LE LEZ (Auto-entrepreneur)
M. Jean GODFROID	- Administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Préfet Honoraire consultant, 131 Boulevard Raspail 75006 Paris, - Directeur délégué, Revue de l'association du corps préfectoral, ACPHFMI, Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800 Paris (Association Loi 1901)

M. Patrice RAULIN	- Représentant de la fédération Habitat et Humanisme, administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, COALLIA Habitat, 47 Boulevard Diderot 75012 Paris (SA HLM), **puis administrateur à compter du 30 juin 2022 de Batigère Habitats Solidaires (Ex Coallia Habitat) 89 rue de Tocqueville 75017 Paris** - Représentant de COALLIA, membre du Conseil de Surveillance et membre fondateur, COALLIA Solidaire 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Représentant permanent de COALLIA, associé, SCI L'Orangerie, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SCI) - Administrateur RATP, 54 port de la rapée 75012 Paris, (Etablissement Public de l'Etat) - Administrateur Accession solidaire, 6 Avenue du professeur André Lemierre 75020 Paris (Association), - Vice-Président, Fédération Habitat et Humanisme, 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex (Association) - Gérant SCI de la Cour des Voraces 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire (SCI) - Membre du Conseil de surveillance, Fédération HH Services 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex (Association) - Administrateur, Habitat-Humanisme Logement, 69 Chemin de vassieux, 69647 Caluire et Cuire Cedex (Association)
M. Dominique RISTORI	- Administrateur (depuis le 27 10 2021), COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, CIFE (Centre International de formation européenne), 81 rue de France, 06000 Nice (Association internationale privée) - Président, SAS Dominique Ristori, 34 avenue des champs Elysées 75008 Paris (SAS)

M. Bernard VERQUERRE	- Représentant permanent d'Action Logement Services, Administrateur de COALLIA, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur de COALLIA Habitat, 47 Boulevard Diderot, 75012 Paris (SA HLM) puis de Batigère Habitats Solidaires (Ex Coallia Habitat) 89 rue de Tocqueville 75017 Paris - Président SA Ma Nouvelle Ville 21 quai d'Austerlitz 75013 Paris, SA - Vice-Président, Action Logement Formation, 21 Quai d'Austerlitz 75013 Paris, Association Loi 1901 - Administrateur, Action Logement groupe, 21 Quai d'Austerlitz 75013 Paris, Association Loi 1901 - Administrateur de SOLI'AL, 21 Quai d'Austerlitz 75013 Paris, Association Loi 1901 - Administrateur de la CPME Marne, 21 rue de Courcelles 51100 Reims (Association) - Directeur général de la SAS Snack Event, 216 boulevard Pommery 51100 Reims (SAS)
M. Frédéric TIBERGHIEN	- Administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, Membre du Bureau, FDTA, 24 rue Marc SEGUIN 75018 Paris (Association Loi 1901) - Vice-Président, Membre du Bureau, Institut de la gestion déléguée, IGD, 88 Rue de Grenelle 75007 Paris (Fondation) - Président FAIR, 34 bis rue Vignon 75009 Paris (Association agréée entreprise solidaire) - Administrateur de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, 34 bis rue Vignon 75009 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, Autisme Espoir vers l'école, 35 rue Emile Landrin 92100 Boulogne (Association Loi 1901)
Mme Chantal BRISSET	- Représentante de « Les Jardins d'Epicure », Administrateur, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Membre du Bureau, Les Jardins d'Epicure, Hôtel de Ville, 77260 La Ferté Sous Jouarre (Association Loi 1901)

M. Patrick GATIN	- Représentant de l'Apath, Administrateur de COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris Association Loi 1901 (depuis le 27/05/2020) - Vice-Président, APATH, Centre Tourville, quartier des Gondonnets, 84400 Saignon, Association Loi 1901
M. Mahamadou Diakite	- Administrateur, représentant des usagers, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) (depuis le 27 avril 2021)
M. Mamadou BARADJI	- Administrateur, représentant des usagers, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)
M. Nordin Sedkaoui	- Administrateur représentant des salariés, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi75592 Paris Cedex 12, Association Loi 1901 - Directeur d'Unité Territoriale, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi75592 Paris Cedex 12, Association Loi 1901
M. Sidi Diawara	- Administrateur représentant des salariés, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi75592 Paris Cedex 12, Association Loi 1901 - Chef de service, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi75592 Paris Cedex 12, Association Loi 1901

MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Collège des membres associés :

Le mandat des administrateurs énumérés ci-dessous arrivent à terme :

- Christian BRULÉ
- Nicolas MACHTOU
- Frédéric SALAT-BAROUX
- Frédéric TIBERGHIEN
- Jacquemine BENHAMOU
- Jean Marc CHARDON

Le Conseil d'administration décide de faire appel à candidature pour 6 sièges d'administrateur appartenant au collège des membres associés.

QUITUS

Selon l'usage, nous vous demanderons de bien vouloir donner quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Conseil d'administration

Annexe 1 : Conventions réglementées 2022

Liste des conventions réglementées entre la SA HLM Batigère Habitats Solidaires (anciennement Coallia Habitat) et l'Association Coallia :

En application de l'article R 225-30, alinéa 2 (ou R 225-57 al.2) du code de commerce, je vous informe que :

➢ **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2022 et sont toujours en vigueur :**

✓ Bail emphytéotique pour le site des Mûriers, entre l'association Aftam et la SA HLM Aftam Habitat, signé le 13 octobre 2010,
✓ Bail emphytéotique pour le site de Vincent Auriol, entre l'association Aftam et la SA HLM Aftam Habitat, signé le 13 octobre 2010,

➢ **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2011, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2022 et sont toujours en vigueur :**

✓ Bail emphytéotique de l'immeuble sis 18 rue Hayeps à Montreuil-sous-bois, entre l'association et la SA HLM Aftam Habitat, signée le 10 mars 2011,
✓ Bail emphytéotique de l'immeuble sis 20 rue Bichat Paris 20ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 21 octobre 2011,
✓ Bail emphytéotique de l'immeuble sis 18 rue Saint Gothard Paris 14ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 24 octobre 2011,
✓ Bail emphytéotique de l'immeuble sis 43 rue des Terres au Curé Paris 13ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 24 octobre 2011.
✓ Bail emphytéotique de l'immeuble sis 194 rue des Pyrénées Paris 20ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 20 décembre 2011.

➢ **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2012, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2022 et sont toujours en vigueur :**

✓ Bail emphytéotique de l'immeuble sis 123 rue Pierre Marx – 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 20 mars 2012.
✓ Bail emphytéotique de l'immeuble sis 50 rue Clisson Paris 13ème, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia, signée le 19 décembre 2012.

➢ **La convention ci-après conclue au cours de l'exercice 2017, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022 et est toujours en vigueur :**

✓Bail emphytéotique de l'immeuble sis 38 42 rue du chevalier de la Barre à Albert, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia, signée le 16 mars 2017.

➢ **Les conventions ci-après autorisées au cours de l'exercice 2019, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2022 et sont toujours en vigueur :**

✓Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'usage, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia signée le 28 février 2020.

✓Convention de gestion type entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia autorisée par le Conseil d'administration de Coallia du 5 juin 2019.

Conventions de gestion entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia :

✓ Conventions de gestion entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia répertoriées dans les tableaux en annexe de ce courrier, en application de la convention de gestion type.

➢ **Le protocole ci-après a été signé en 2020 :**

✓ Protocole d'aide CGLLS (entre SA HLM Coallia Habitat, BATIGERE, Coallia association, l'Etat et la CGLLS) : information auprès du Conseil d'administration du 16 décembre 2020.

➢ **La convention ci-après autorisée au cours de l'exercice 2021, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022 et est toujours en vigueur :**

➢ Convention d'études et de partenariat visant à définir le cadre des projets, autorisée par le Conseil d'administration du 14 avril 2021

Liste des conventions réglementées entre Coallia et la SA Pavillon Girardin :

➢ **Les conventions ci-après, conclues entre la SA Pavillon Girardin et Coallia, au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2022 et sont toujours en vigueur :**

✓ Convention d'avance de compte courant d'associé signée le 1er juillet 2010,
✓ Convention de domiciliation, signée le 21 juillet 2010,
✓ Contrat de prestations de services signé le 1er octobre 2010

Liste des conventions réglementées entre Coallia et la SCI L'Orangerie :

➢ **Les conventions ci-après, conclues entre la SCI L'orangerie et Coallia, au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2020 et est toujours en vigueur :**

✓Convention d'avance de compte courant d'associé signée le 1er juillet 2010.
✓ Convention de domiciliation, signée le 21 juillet 2010,

Liste des conventions réglementées entre Coallia et l'association Coallia Solidaire :

En application de l'article R 225-30, alinéa 2 (ou R 225-57 al.2) du Code du commerce, je vous informe que :

➢ **La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2015, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020 et est toujours en vigueur :**

✓Convention de domiciliation, signée le 26 mai 2015

➢ **La conventions ci-après, conclue au cours de l'exercice 2017, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020 et est toujours en vigueur :**

✓Convention de Convention de compte courant de trésorerie, signée le 2 février 2017

➢ **La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2022 sera reconduite par une convention de prestations de service en 2023 :**

✓Convention de prestations de services entre Coallia et Coallia Solidaire, signée le 11 mai 2022.

Liste des conventions entre COALLIA et COALLIA HABITAT en vigueur Année 2021

06/04/2023

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
CREIL (60100) - 188 rue Louis Blanc	CREIL	21/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de **11 ans et 9 mois à** compter du 31/03/2015
ESSOMES SUR MARNE (02400) La Colinette- 45 rue Président Roosevelt - **Nouvelle convention type suite** construction	ESSOMES SUR MARNE	A Régulariser	Acte de vente d'OMENSIS à Coallia Habitat du 30/12/2015	Convention de gestion type à établir durée de la convention 18 ans, et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt	Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 04/07/2018
MERU (60110)- 11 rue Marcel Coquet (2 sente du Moulin d'Agnicourt)	MERU	10/10/2019	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	CF CONVENTION TYPE	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 01/ 05/2019
MONTREUIL (93100) - 127-127 bis rue Etienne Marcel	MONTREUIL	23/07/2020	Achat du foncier à EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France)	CF CONVENTION TYPE	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 01/ 05/2019
ALBERT (80) - 38 42 rue du Chevalier de la Barre	ALBERT	12/06/2017	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 16/03/2017		Location pour une durée de **42 ans** à compter du 12 juin 2017
ALBERT (80) - 38 42 rue du Chevalier de la Barre - **avenant n° 1**	ALBERT	23/07/2020	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 16/03/2017	Article 3 : montant de la redevance	Location pour une durée de **42 ans** à compter du 12 juin 2017
AMIENS (80000) - 181 rue du Faubourg de HEM	AMIENS	21/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de **11 ans et 9 mois à** compter du 31/03/2015
AMIENS (80000) - 181 rue du Faubourg de HEM - **Erratum avenant n° 1 du 15/09/2016**	AMIENS	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de **11 ans et 9 mois à** compter du 31/03/2015
CHALETTE SUR LOING (45120) - sis 10 rue du Gué aux Biches	CHALETTE SUR LOING	06/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de **11 ans et 9 mois à** compter du 31/03/2015
CHALETTE SUR LOING (45120) - sis 10 rue du Gué aux Biches - **Erratum avenant n° 1 du 15/09/2016**	CHALETTE SUR LOING	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de **11 ans et 9 mois à** compter du 31/03/2015
CHALETTE SUR LOING (45120) - sis 10 rue du Gué aux Biches - **Avenant n° 2 régularisation suite adossement**	CHALETTE SUR LOING	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Avenant n° 2 sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements .	A compter du 01/07/2019 - durée 18 ans
COMPIEGNE (60200) - 71 rue du général Mangin	COMPIEGNE	21/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de **11 ans et 9 mois à** compter du 31/03/2015
COMPIEGNE (60200) - 71 rue du général Mangin - **Erratum avenant n° 1 du 15/09/2016**	COMPIEGNE	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de **11 ans et 9 mois à** compter du 31/03/2015

Liste des conventions entre COALLIA et COALLIA HABITAT en vigueur Année 2021

06/04/2023

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
COMPIEGNE (60200) - 71 rue du général Mangin - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	COMPIEGNE	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Avenant n°2 sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 - durée 18 ans
CREIL (60100) - 188 rue Louis Blanc - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	CREIL	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 31 mars 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
CREIL (60100) - 188 rue Louis Blanc - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	CREIL	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Avenant n° 2 sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements .	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
LA FERTE SOUS JOUARRE (77260) - rue Marx	LA FERTE SOUS JOUARRE	25/05/2016	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/03/2012		Location pour une durée de 40 ans à compter de la remise des clefs
LA FERTE SOUS JOUARRE (77260) - rue Marx - Avenant n°1 régularisation suite adossement	LA FERTE SOUS JOUARRE	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/03/2012	Avenant sur le calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements .	Avenant n°1 à compter du 01/07/2019 Redevance base annuité d'emprunt
LA GRANDE PAROISSE (77130) - 18 rue de la Garenne	LA GRANDE PAROISSE	15/09/2012	Acte de vente de la commune la Grande Paroisse à Coallia Habitat du 13/09/2012		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 15/09/2012
LA GRANDE PAROISSE (77130) - 18 rue de la Garenne - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	LA GRANDE PAROISSE	15/09/2016	Acte de vente de la commune la Grande Paroisse à Coallia Habitat du 13/09/2012	Effet au 1er janvier 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 15/09/2012
LA GRANDE PAROISSE (77130) - 18 rue de la Garenne - Avenant n°2 régularisation suite adossement	LA GRANDE PAROISSE	A Régulariser	Acte de vente de la commune la Grande Paroisse à Coallia Habitat du 13/09/2012	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), fonds propres rémunérés au taux moyen du livret A long terme.	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
MANTES LA JOLIE (78) - 6 Rue de Buchelay	MANTES LA JOLIE	1er avril 2010	Apport en nature - composition du capital social de Coallia Habitat - AGE du 25 janvier 2010		Location pour une durée de 12 ans à compter du 1er avril 2010
MANTES LA JOLIE (78) - 6 Rue de Buchelay - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	MANTES LA JOLIE	15/09/2016	Apport en nature - composition du capital social de Coallia Habitat - AGE du 25 janvier 2010	Effet au 1er janvier 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 12 ans à compter du 1er avril 2010
MANTES LA JOLIE (78) - 6 rue de Buchelay - Avenant n°2 régularisation suite adossement	MANTES LA JOLIE	A Régulariser	Apport en nature - composition du capital social de Coallia Habitat - AGE du 25 janvier 2010	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. redevance rémunération fonds propres taux moyen du livret A long terme.	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée (jusqu'à la démolition du site prévisionnelle en juin 2023)
MERU (60110)- 11 rue Marcel Coquet (2 sente du Moulin d'Agnicourt) - Avenant n°1	MERU		Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Evolution du prix de revient de l'Opération - Evolution du montant de la redevance	Location pour une durée de 18 ans à compter du 01/05/2019

Liste des conventions entre COALLIA et COALLIA HABITAT en vigueur Année 2021

06/04/2023

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
MONTATAIRE (60160) - Le prieuré	MONTATAIRE	19/10/2015	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
MONTATAIRE (60160) - Le prieuré - Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016	MONTATAIRE	15/09/2016	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Effet au 1er janvier 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 31/03/2015
MONTATAIRE (60160) - Le prieuré - Avenant n°2 régularisation suite adossement	MONTATAIRE	A Régulariser	Acte de vente d'Antin Résidences à Coallia Habitat du 30/03/2015	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance rémunération fonds propres taux moyen du livret	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
MONTREUIL (93100) - Hayeps	MONTREUIL	01/10/2015	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 10/03/2011		Location pour une durée de 12 ans à compter du 01 10 2015
MONTREUIL (93100) - Hayeps - Avenant n°1 régularisation suite adossement	MONTREUIL	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 10/03/2011	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements, fonds propres rémunérés au taux moyen du livret A long terme. Redevance avec calcul	Avenant n°1 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans - Redevance avec calcul
PARIS (75013) - Terre au Curé - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 24 10 2011		Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 07/02/2017
PARIS (75012) - 20 Rue Bichat - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/10/2011		RESTRUCTURATION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 16/02/2018
PARIS (75013) - Clisson - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 19/12/2012		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 11/07/2017
PARIS (75020) - Mûners - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 13/10/2010		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 22/01/2014
PARIS (75014) - Saint Gothard	PARIS	28/06/2012	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 24/10/2011		Location pour une durée de 40 ans à compter de la remise des clefs
PARIS (75014) - Saint Gothard - avenant n° 1 du 1er mars 2016	PARIS	01/03/2016	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 24/10/2011	Effet au 1er janvier 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 40 ans à compter de la remise des clefs

Liste des conventions entre COALLIA et COALLIA HABITAT en vigueur Année 2021

06/04/2023

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
PARIS (75014) - Saint Gothard -Avenant n°2 régularisation suite adossement	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 24/10/2011	Durée initiale 40 ans pas de modification calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance avec calcul base annuité d'emprunt	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019
PARIS (75013) - Vincent Auriol - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 13/10/2010		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 03/06/2015
PARIS (75020) - Rue des Pyrénées - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat du 20/12/2011		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 11/05/2015
PARIS (75019) - 15 19 Rue David d'Angers - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Apport en nature - composition du capital social de Coallia Habitat - AGE du 25 janvier 2010		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 17/02/2014
PARIS (75002) - rue Saint Denis	PARIS	01/01/2012	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012
PARIS (75002) - rue Saint Denis - avenant n° 1 du 1er mars 2016	PARIS	01/03/2016	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Effet au 1er janvier 2015 : modification article 3: redevance annuelle	Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012
PARIS (75002) - rue Saint Denis - Avenant n° 2 régularisation suite adossement	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance avec calcul base annuité d'emprunt	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 -durée 18 ans
PARIS (75019) - rue d'Hautpoul - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 10/10/2016
PARIS (75019) - rue de Lorraine - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 22/06/2017
PARIS (75014) - 3/5 rue des Arbuste - Nouvelle convention type suite démolition reconstruction	PARIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre EFIDIS et Coallia Habitat du 31/01/2012		DEMOLITION RECONSTRUCTION - Nouvelle convention type à compter date fin de travaux 27/10/2014
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane	ROSNY SOUS BOIS	01/01/2012	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011		Location pour une durée de 11 ans et 9 mois à compter du 1/01/2012

Liste des conventions entre COALLIA et COALLIA HABITAT en vigueur Année 2021

06/04/2023

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane - **Erratum Avenant n°1 du 15/09/2016**	ROSNY SOUS BOIS	15/09/2016	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Effet au 1er janvier 2015 : modification article 3 : redevance annuelle	Location pour une durée de **11 ans et 9 mois à** compter du 1/01/2012
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane - **Avenant n° 2 régularisation suite adossement**	ROSNY SOUS BOIS	A Régulariser	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	Avenant sur la durée de la convention 18 ans (11 ans initial), et calcul d'une redevance base annuité d'emprunt, à proposer en lieu et place du montant équivalent à la dotation aux amortissements. Redevance rémunération fonds propres taux moyen du livret A long terme.	Avenant n°2 à compter du 01/07/2019 - durée : jusqu'à la démolition du site prévisionnelle en juin 2023

NC : Non concerné.
Conventions considées comme courantes.
ne passaient pas devant le Conseil d'administration ni l'assemblée générale.

Liste des conventions entre COALLIA et COALLIA HABITAT en vigueur Année 2021

06/04/2023

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
37, rue de Mons, section DK n°682	AMIENS	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
128, rue Jean Jaurès, section BH n°110	AMIENS	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
166-168, rue Henri Barbusse, section AP n°214	AUBERVILLIERS	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6 bis avenue Jean Mermoz, section AR n°339	AUXERRE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
1 rue du Stade, section AR n°228	AVALLON	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
ZAC Seguin - 85/87 rue Yves Kermen, lot de volume n°1 de l' EDDV de l'ensemble immobilier, section BD n°37,80 et 82	BOULOGNE BILLANCOURT	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Commerces/Gravière" - 1, rue de Madagascar & 220, rue Jurien de la Gravière, section BN n° 14 et 19	BREST	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Louis Guilloux" - 110, rue Pierre Sémard, section BL n°800	BREST	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Liste des conventions entre COALLIA et COALLIA HABITAT en vigueur Année 2021

06/04/2023

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
18 rue de Pouleder, section DL n°264 et 550	BREST	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Résidence des Coteaux - 41, rue du Parc de Cachan et 10 rue Georges Vigor, section Z n°44	CACHAN	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Henri-Marie Le Boursicaud - 16-18, rue Alexandre Fourny, section BH n°92	CHAMPIGNY	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
1-2-3-12 rue des Nations, section AX n° 281, 282, 283, 287, 290 et 292	CHATEAUROUX	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6 rue de la Charme, section AI n°297	CHATILLON-SUR-SEINE	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
23 rue de la Feuillée, section AL n°201	CHATILLON-SUR-SEINE	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
rue St-Bernard, section AH n°340 et 341	CHATILLON-SUR-SEINE	non formalisée			18 ans
76 Rue du Four, section T 169	CHOISY LE ROI	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Liste des conventions entre COALLIA et COALLIA HABITAT en vigueur Année 2021

06/04/2023

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
49 rue Pierre Bérégovoy et 125-127 Boulevard Jean Jaurès, section C n°21 et 38	CLICHY LA GARENNE	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
14 et 16 rue Frankenthal, section BR n°66	COLOMBES	15/12/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
14 et 16 rue Frankenthal, section BR n°66	COLOMBES	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
24, rue des Usines, section AC n°97	CREIL	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
43, rue des Ateliers, section DE n°11 et 24	DIJON	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
35, rue d'Alsace Lorraine, section J n°8	DRANCY	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
18 avenue du Général de Gaulle, section AI n°05	ESSOMES SUR MARNE	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Mont Lassois -4 rue Mousselot, section Z n°13 et la section ZH n°78 sur la commune de MONTLIOT ET COURCELLES	ETROCHEY	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Liste des conventions entre COALLIA et COALLIA HABITAT en vigueur Année 2021

06/04/2023

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
L'Hermione - 1, rue Victor Hugo, section AE n°431	FITZ JAMES	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
16, 48, 50 et 52 rue de la Forêt, section AD n°231, 236, 237, 238 et 239	FOUGERES	non formalisée			18 ans
12, Chemin de Saint-Pierre, section DI n°166,167,168 et 169	GIEN	15/12/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6, rue du Colombier, section AL N°62	IVRY SUR SEINE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
3, rue Jean Jacques Rousseau, section A n°66	IVRY SUR SEINE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
23, rue des Soeurs Lecoq, section BK n°235	JOIGNY	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Bléville" - 21, rue Maurice Genevoix, section OH n°203	LE HAVRE	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
, chemin des Bouteilles, section L n°79	L'HAY LES ROSES	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Liste des conventions entre COALLIA et COALLIA HABITAT en vigueur Année 2021

06/04/2023

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
15, rue de la Chasse et 58 Bd Adolphe Langlois, section AT n°298	LIMAY	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
53/65, rue Rouget de Lisle, section Y n°142,145,162 et 168	NANTERRE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
26, rue Buzenval et 143 rue de Saint Cloud, section BX n°9, 13 16 et 17	NANTERRE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
2, rue du Cloître St Cyr, section BP n°114, 115,117,110 et 311	NEVERS	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
55 rue Lequesne, section H n°166	NOGENT SUR MARNE	15/12/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
84, avenue du Docteur Arnold Netter, section AI n°4	PARIS 12	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
103 rue de L'Ouest, section DN n°74	PARIS 14	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
67 bis rue Dutot, section CK n°72	PARIS 15	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Liste des conventions entre COALLIA et COALLIA HABITAT en vigueur Année 2021

06/04/2023

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
6-8, rue Belliot, section AB n°39	PARIS 19	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
74 rue de Saint Fursy et 23bis rue Maurice Devillers, section AK n°133	PERONNE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
11, Route de Dijon, section AS n°275	PLOMBIERES LES DIJON	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Villa Heureuse" 1, Av. Joseph Bodin de Boismortier, section AK n°12	ROISSY EN BRIE	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Les Noues Bouchardes - Route nationale 439, section AC n° 24 à32, 35 à 45 et 108, 151 et 153	SAINT CLEMENT	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
46, avenue Romain Rolland, section AQ n°216	SAINT DENIS	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Lieu-dit "Proche le Fourneau -Cour Marmont", section AD n°212	SAINTE COLOMBE	19/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
28, avenue Pierre de Coubertin, section AV n°231	SENS	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Liste des conventions entre COALLIA et COALLIA HABITAT en vigueur Année 2021

06/04/2023

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
12-22 allée de Suriège et 19 à 27 allée des Peupliers, section BV n°129, 130,131 et 207	SEVRAN	30/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
16, rue André Taboulet, section F n°702	VALENCE EN BRIE	18/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Chemin rural - Lieu dit "Le Grand Pont", section ZD n°34	VERGIGNY	20/11/2020	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
16 Rue Jean Pierre Timbaud, section AS n°223	LA COURNEUVE	30/11/2020	SAILPI	Cf Convention type	18 ans
3-9 avenue du Val Notre Dame, section AH n°163	SARTROUVILLE	30/11/2020	SAILPI	Cf Convention type	18 ans
41-45, rue Anselme Rondenay, section CG n°143	VITRY SUR SEINE	30/11/2020	SAILPI	Cf Convention type	18 ans

Liste des conventions entre COALLIA et COALLIA HABITAT en vigueur Année 2021

06/04/2023

Convention	Ville	Date de signature	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	Alfortville	26/02/2021	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 21/10/2019
Montreuil (93100) 13 rue Brulefer	Montreuil	20/02/2020	Terrain mis à disposition par l'EPFIF, convention doit être amendée une fois le titrage sur le terrain et le financement définitif obtenu	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 21/10/2019
Amiens (80) Paul Claudel 11 rue de l'Ours et de la Lune	Amiens	23/07/2020	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 19 juin 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 1/06/2020
Ivry sur Seine (94) RS DELBREL 68 rue Jean Jacques Rouseau	Ivry sur Seine	23/07/2020	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 10 juillet 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 1/06/2020
Amiens (80) 181 rue du Faubourg de Hem / 18 rue Verrier Lebel	Amiens	15/12/2021			
Courbevoie (92) 111/115 rue des Fauvelles	Courbevoie	15/12/2021	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 22 novembre 2021		
Creil (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	Creil	10/01/2022			
Antony (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	Antony	20/01/2022			

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Paris, le 10 juillet 2023
Certifié conforme à l'original

Arnaud Richard
Directeur général

GROUPE COALLIA

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

Comptes arrêtés par le CA du 21 juin 2023
et approuvés par l'AG du 21 juin 2023

Siège social
16-18 cour Saint-Eloi
75592 Paris cedex 12

Tél. 01 53 46 38 38
Fax 01 53 46 39 00
www.COALLIA.org

N° TVA intracommunautaire :
FR 75 775 680 309

SIRET n° 775 680 309 00611

NAF 9499Z

Association Loi 1901
déclarée à la Préfecture de Police
à Paris sous le n° 10 758 P

Association COALLIA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
47 rue de Liège
75008 Paris

PAGNY ASSOCIES AUDIT
50 quai Sadi Carnot
77100 Meaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Aux Membres
Association COALLIA
16 - 18 Cour Saint Eloi
75012 PARIS

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'association COALLIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les règles et méthodes comptables appliquées dans le cadre de l'élaboration des comptes annuels au 31 décembre 2022 telles que présentées en annexe dans la note « 1. Règles et méthodes comptables ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et à Meaux, le 21 juin 2023

Les commissaires aux comptes

PKF Arsilon Comissariat aux Comptes	PAGNY ASSOCIES AUDIT
Francis Chartier	Etienne Pagny

GROUPE COALLIA

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en euros)	Montant brut	Amort. Déprec.	31/12/2022	31/12/2021
Frais d'établissement	134 076	76 890	57 186	82 688
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 387 835	3 013 519	374 316	677 289
Fonds commercial	711 673	0	711 673	620 448
Ecarts d'acquistion	4 057 188	4 057 188	0	1 704 021
Autres immobilisations incorporelles	2 287	457	1 830	1 875
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**8 293 059**	**7 148 054**	**1 145 005**	**3 086 321**
Terrains	6 505 578	0	6 505 578	6 505 578
Constructions	113 030 794	53 199 499	59 831 295	62 550 449
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 377 051	8 555 159	4 821 892	4 055 820
Autres immobilisations corporelles	51 551 458	34 090 835	17 460 623	14 831 726
Immobilisations corporelles en cours	1 478 103	0	1 478 103	1 405 263
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**185 942 984**	**95 845 493**	**90 097 491**	**89 348 836**
Participations	5 800 960	0	5 800 960	1 357 644
Créances rattachées à des participations	0	0	0	500 000
Autres titres immobilisés	6 155	0	6 155	6 155
Prêts	164 300	0	164 300	175 679
Autres immobilisations financières	3 194 348	107 221	3 087 127	2 464 976
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**9 165 763**	**107 221**	**9 058 542**	**4 504 454**
ACTIF IMMOBILISE (I)	**203 401 806**	**103 100 768**	**100 301 038**	**96 939 611**
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	90 228
En-cours de production de biens et services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	12 557
Marchandises	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS	**0**	**0**	**0**	**102 785**
Avances, acomptes versés sur commandes	1 919 485	0	1 919 485	939 208
Créances usagers & comptes rattachés	46 890 956	10 076 116	36 814 840	33 763 389
Autres créances	7 474 116	1 627 684	5 846 432	8 108 470
CREANCES	**56 284 557**	**11 703 800**	**44 580 757**	**42 811 067**
Valeurs mobilières de placement	69 273 638	0	69 273 638	511 029
Disponibilités	64 587 310	0	64 587 310	101 812 872
TRESORERIE DISPONIBLE	**133 860 948**	**0**	**133 860 948**	**102 323 901**
Charges constatées d'avance	450 044	0	450 044	476 285
ACTIF CIRCULANT (II)	**190 595 549**	**11 703 800**	**178 891 749**	**145 714 038**
Charges à répartir sur plusieurs exercices **(III)**	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts **(IV)**	0	0	0	0
Écarts de conversion Actif **(V)**	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**393 997 355**	**114 804 568**	**279 192 787**	**242 653 649**

Bilan Passif

BILAN PASSIF (en euros)	2022	2021
Fonds propres complémentaires	8 610 275	8 610 275
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	**8 610 275**	**8 610 275**
Fonds propres complémentaires	0	0
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	**0**	**0**
ÉCART DE RÉÉVALUATION	**0**	**0**
Réserves des activités sous gestion propre	11 224 255	11 224 255
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	26 862 672	25 034 737
RÉSERVES	**38 086 927**	**36 258 992**
Report à nouveau des activités sous gestion propre	16 247 603	23 687 850
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 410 985	-3 809 491
REPORT A NOUVEAU	**14 836 618**	**19 878 359**
Excédent ou déficit des activités sous gestion propre	11 267 727	- 2 972 256
Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	4 611 882	166 891
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	**15 879 609**	**-2 805 365**
SITUATION NETTE	**77 413 429**	**61 942 261**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**18 604 902**	**18 277 731**
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	**305 959**	**305 959**
FONDS PROPRES (I)	**96 324 290**	**80 525 951**
Fonds reportés	0	0
Fonds dédiés	8 655 639	6 471 219
FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	**8 655 639**	**6 471 219**
Provisions pour risques	1 829 450	2 208 322
Provisions pour charges	16 092 488	9 131 508
PROVISIONS (III)	**17 921 938**	**11 339 830**
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 650 028	57 438 194
Emprunts, dettes financières divers	9 815 591	10 996 337
DETTES FINANCIERES	**51 465 619**	**68 434 531**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 176 172	28 944 699
Dettes fiscales et sociales	34 813 008	26 630 210
DETTES D'EXPLOITATION	**75 989 180**	**55 574 909**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 660 595	1 755 035
Autres dettes	6 790 280	5 879 091
DETTES HORS EXPLOITATION	**8 450 875**	**7 634 126**
Produits constatés d'avance	20 385 242	12 673 083
DETTES (IV)	**156 290 916**	**144 316 649**
Écarts de conversion Passif **(V)**	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**279 192 783**	**242 653 649**

Compte de résultat

(en euros)	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations	1 125	1 335
Ventes de biens		
- ESSMS	5 329	3 453
- Autres activités	110 247	188 395
Ventes de prestations de services		
- ESSMS	2 522 272	2 343 143
- Autres activités	81 189 666	75 329 117
Production stockée		
- ESSMS	0	0
- Autres activités	-12 557	-21 920
Production immobilisée	0	12 414
Produits de tiers financeurs		
- Concours publics		
- ESSMS	169 173 784	148 538 131
- Autres activités	4 475 916	6 376 883
- Subventions d'exploitation	174 983 803	155 560 407
- Ressources liées à la générosité du public	0	0
- Contributions financières		
- ESSMS	3 303 264	1 900 920
- Autres activités	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	23 367 519	19 958 286
dont correction d'erreur sur provision	4 442 816	
Utilisations des fonds dédiés		
- ESSMS	731 832	602 727
- Autres activités	11 176	255 076
Autres produits	346 076	261 947
TOTAL I	**460 209 452**	**411 310 314**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	453	133
Variation de stock	0	0
Achats matières premières, autres approvisionnements	987 093	974 786
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	106 090	140 763
Autres achats et charges externes	211 542 601	201 293 582
Impôts, taxes et versements assimilés	5 737 613	5 533 298
Salaires et traitements	129 498 835	115 795 719
Charges sociales	54 451 823	45 961 195
Dotations aux amortissements et dépréciations		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 543 158	10 410 453
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	10 722 185	8 661 708
Dotations aux provisions	12 890 001	7 302 524
Utilisations des fonds dédiés		
- ESSMS	2 492 469	1 361 334
- Autres activités	0	0
Autres charges	3 772 472	4 510 188
TOTAL II	**440 744 793**	**401 945 683**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition (I – II)	**19 464 659**	**9 364 631**
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1 704 021	202 859
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**17 760 638**	**9 161 772**

Compte de résultat (suite)

(en euros)	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	11	830
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	10 264	11 154
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	74 686	47 864
TOTAL III	**84 961**	**59 848**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	4 442 816
Intérêts et charges assimilées	856 523	937 169
Différences négatives de change	0	1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV	**856 523**	**5 379 986**
2.RÉSULTAT FINANCIER (III–IV)	**-771 562**	**-5 320138**
3.RÉSULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV)	**16 989 076**	**4 044493**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	866 786	952 176
Sur opérations en capital	19 263	10 798 516
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	265 383	297 627
TOTAL V	**1 151 432**	**12 048 319**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	766 296	1 960 902
Sur opérations en capital	833 445	16 808 457
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0	0
TOTALVI	**1 599 741**	**18 769 359**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V–VI)	**-448 309**	**-6 721 040**
Participations des salariés (VII)	0	0
Impôts sur les sociétés (VIII)	660 631	3 259
Total des produits (I+III+V)	**461 445 845**	**423 418 481**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**445 565 709**	**426 301 146**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**15 880 136**	**-2 882 665**
- ESSMS	**4 611 882**	**-522 593**
- Autres activités	**11 267 727**	**-2 360 072**
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	4 442 816	

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

1.1 Textes de référence

L'association COALLIA établit ses comptes en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement 2020-01 du 9 octobre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables qui a remplacé le règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales depuis le 1er janvier 2021.

Les entités du périmètre établissent leurs comptes annuels sociaux dans le respect des principes :

- aux principes du plan de compte général, règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les modifications introduites par les règlements ultérieurs,
- au règlement ANC 2018-06 pour les règles spécifiques aux associations,
- au règlement ANC 2019-04 pour les règles spécifiques aux activités médico-sociales

Il est à noter que l'ensemble des dispositions du règlement ANC 2019-04 ont été bien appliquées à l'exception de l'article 153-2 relatif au tableau de détermination du résultat effectif global.

Nous attirons votre attention sur la correction d'erreur comptabilisée au compte de résultat de l'exercice, relative à la dépréciation des titres de Pavillon Girardin et de la SCI L'Orangerie. En effet, une dotation pour dépréciation des titres relative à ces deux entités avait été comptabilisée dans les comptes 2021.

Or, ces titres sont éliminés en consolidation. Ainsi, cette dépréciation a été reprise en totalité sur l'exercice, pour un montant total de 4 442 816 €. Ce montant est mentionné sur une ligne séparée du compte de résultat, en dehors du résultat courant, conformément à l'article 821-4 du PCG.

1.2 Périmètre de consolidation et de combinaison

Toutes les sociétés contrôlées par l'association COALLIA, tête de groupe, sont incluses dans le périmètre de consolidation :

- SA Pavillon Girardin (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %),
- SCI l'Orangerie (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %),

Sont incluses dans le périmètre de combinaison, les associations dont les activités sont supervisées par le personnel de COALLIA, dont COALLIA assume les risques économiques et financiers et qui adhèrent aux valeurs de l'association COALLIA :

- Association COALLIA Solidaire,

Toutes ces entités ainsi que l'association COALLIA ont leur siège social à Paris 12ème, 16-18 Cour Saint Eloi.

Toutes les entités sont consolidées ou combinées selon la méthode de l'intégration globale.

2. Faits marquants de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

2.1 Faits marquants

En 2022, COALLIA a célébré son 60ème anniversaire et a poursuivi ses missions auprès des publics les plus fragilisés.

Depuis le 17 janvier 2022, COALLIA a la charge du mandat de gestion de l'association APPASE située dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence (04), des Hautes-Alpes (05) et du Vaucluse (84).

Le 14 septembre 2022, les Assemblées générales extraordinaires de l'APPASE et de COALLIA ont approuvé à l'unanimité le projet de traité de fusion.

Le Conseil d'administration du 29 juin 2022, COALLIA a approuvé le principe de la fusion de COALLIA Habitat et Présence Habitat. En conséquence, le 30 juin 2022, la fusion absorption de la SA HLM Présence Habitat par la SA HLM COALLIA Habitat a eu lieu pour former la SA HLM Batigère Habitats Solidaires.

GROUPE COALLIA

Suite à sa nomination, comme Ministre délégué aux outre-mer le 4 juillet 2022, Jean-François CARENCO a démissionné de ses mandats au sein de COALLIA en qualité de Président et administrateur. Le 11 juillet 2022, Jean-Marc CHARDON, Administrateur de l'association OPPELIA a été élu Président et Gilles DESRUMAUX, a été désigné Trésorier de l'Association.

Le 25 juillet 2022, une notification a été envoyée à COALLIA par la Cour des comptes pour l'informer d'un contrôle de la gestion et des comptes de l'Association portant sur 2016-2021. Au 31 décembre 2022, le contrôle de la Cour des Comptes n'était pas achevé.

2.2 *Évènements postérieurs à la clôture*

A la suite de la décision des Assemblées Générales Extraordinaires de l'APPASE et de COALLIA, la fusion entre l'APPASE et COALLIA interviendra au 1er juin 2023.

Concernant l'établissement d'ENTRAINS, des courriers émanant des organes de tutelle parvenus au 1er trimestre 2023 ont amené COALLIA à s'interroger sur la poursuite de ces activités sur ce site. Après examen des solutions possibles, une fermeture du site n'est plus à exclure sur l'année 2023.

3. Principes et méthodes comptables d'évaluation des postes de l'actif

3.1 *Immobilisations incorporelles*

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- les frais de 1er établissement contenant pour la plus grande part les dépenses de mise en place des nouveaux établissements sociaux ;
- les charges de développement des systèmes informatiques de l'Association ;
- l'achat des logiciels informatiques utilisés dans l'Association ;
- les fonds commerciaux.

Nature des immobilisations	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	3 ans
Logiciels	3 ans
Baux Emphytéotiques	Selon durée du bail

3.2 *Immobilisations corporelles*

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Durée d'amortissement des composants :

COALLIA a mis en application au cours de l'année 2005, l'avis n°2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité relatif notamment aux modalités d'application de la comptabilisation par composant (résultant du règlement n°2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n°2003-07).

Les durées d'amortissement retenues ont été déterminées par rapport à l'analyse DQE de nos bâtiments et en fonction de l'utilisation qui en est faite. Deux catégories de bâtiments ont ainsi été identifiées auxquelles correspondent deux plans d'amortissement différents.

Classe	Catégorie d'immobilisation	%	Durées gestion autorisée	Durées Siège, HSA et formation
2115001	Terrain			
2131501	Bâtiment structure 1	57,30%	40	60
2131502	Bâtiment menuiserie 2	4,40%	20	25
2131503	Bâtiment plomberie 3	17,60%	20	22
2131504	Bâtiment électricité 4	8,40%	20	25

2131505	Bâtiment ascenseur 5	1,50%	20	20
2131506	Bâtiment étanchéité 6	1,70%	12	18
2131507	Bâtiment façade 7	2,90%	12	15
2131508	Bâtiment sol 8	2,20%	20	20
2131509	Bâtiment peinture 9	4,00%	6	10
2131510	Bâtiment complet 10		42	60

Autres immobilisations :

Nature des immobilisations	Durée
Installations et agencements	de 8 à 15
Matériel et outillage	de 5 à 10
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 10

3.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, augmentés des frais engagés pour leur acquisition.

3.4 Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté à l'annexe 5.

a) Activités Habitat Social Adapté et intermédiation locative hors SOLIBAIL

Les créances sur résidents ont fait l'objet d'une analyse d'antériorité, d'un lettrage puis l'objet d'une dépréciation selon un pourcentage croissant en fonction de leur statut et de leur ancienneté, soit :

- pour les résidents sortis : 100 % de dépréciation
- pour les résidents présents :
  - 100 % de la totalité des créances dès lors qu'une partie au moins est supérieure à un an
  - 50 % pour les créances dont l'ancienneté est comprise entre 6 mois et 1 an
  - 25 % pour les créances ayant entre 3 et 6 mois d'ancienneté.

Les dépréciations sont évaluées à 10 076 K€ à la clôture.

Les pertes sont comptabilisées suivant la décision de la direction générale et après analyse des créances sur trois critères :

- Le montant de la créance (montant inférieur à 500 €),
- L'impossibilité d'une procédure contentieuse (insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès etc...)
- L'avancement de la procédure contentieuse (terminé ou en cours).

Par ailleurs, dans une logique de rationalisation, passage en pertes et profits en 2022 selon les critères suivants :

- Toute créance ou dette supérieure à 5 ans n'a plus lieu d'être (application du principe de prescription).
- Les montants compris entre -100€ et 100 € pour les créances inférieures à 5 ans.

Pour l'intermédiation locative « SOLIBAIL », les pertes sont constatées en charges après accord du financeur.

b) Subventions publiques :

Cette rubrique recouvre :

- les créances sur les subventions d'exploitation,
- ainsi que celles relatives aux subventions d'investissement comptabilisées pour leur valeur totale dès leur notification d'attribution, indépendamment des modalités de déblocage et de versement.

Une provision pour risque a été constaté sur les demandes de conventions encore non signées du financeur à la clôture pour lesquelles nous avons perçue des fonds (332 K€).
Une provision pour dépréciation a été constaté sur les conventions signées ante 2022 pour lesquelles il reste à percevoir une partie des fonds (870 K€).

c) Activités médico-sociales

Les créances financeurs et usagers ne répondent pas aux mêmes contraintes de recouvrement et font l'objet à la clôture de l'exercice d'une dépréciation en fonction de l'ancienneté selon les règles suivantes :

- Provision à 100 % du solde des créances usagers supérieures à un an.
- Provision à 100 % du solde des créances financeurs supérieures à 4 ans.

Les dépréciations s'élèvent à 946 K€ au 31 décembre 2022.

d) Autres créances d'exploitation

Les autres créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La dépréciation qui est comptabilisée pour 1 627 K€, concerne principalement les créances suivantes :

- Paie négatives pour 836 K€
- Créances sur subvention Alfortville pour 669K€

3.5 Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire communiquée par les établissements financiers teneurs de comptes est inférieure à la valeur comptable.

COALLIA n'a pas souscrit à des produits de placement complexe ou structuré.

4. Principes et méthodes comptables d'évaluation des fonds propres

4.1 Fonds propres

Les fonds propres du groupe COALLIA sont constitués :

- des fonds propres de l'association COALLIA, tête de groupe
- de la sommation des fonds propres des associations combinées
- des droits dans les capitaux propres des sociétés consolidées, constatés en réserves.

4.2 Réserves des activités sous gestion contrôlé

Les réserves réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises

dans le règlement ANC 2019-04. Ces réserves sont constituées par affectation des excédents réalisés par les établissements et destinées à renforcer les fonds associatifs. Les conditions de reprise de ces réserves dépendent de leur nature. Elles doivent être restituées en cas de fermeture définitive de l'établissement. En cours d'activité, les reprises ne peuvent être constatées que lors de l'affectation du résultat décidée par l'autorité de tarification.
Les **excédents destinés à la couverture du besoin en fonds de roulement**, dits « réserve de trésorerie » sont destinés à assurer une trésorerie suffisante pour faire face aux décalages de règlement. Elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le besoin en fonds de roulement est déjà suffisamment couvert.
La **réserve de compensation des déficits** permet à un établissement de conserver les excédents réalisés. Les déficits futurs sont imputés sur cette réserve par décision des tiers financeurs.
La **réserve de compensation des amortissements** constate la partie d'un excédent affecté au financement d'immobilisations identifiées. Elle est reprise par l'affectation, en N+1, de la quote-part des amortissements des biens concernés.
Le compte de réserve « **Excédents affectés à l'investissement** » enregistre les affectations d'excédents réalisés par des établissements et affectés par le financeur au financement des investissements, l'objectif étant de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ces affectations ne ciblent pas des investissements particuliers. L'association a la charge financière du renouvellement des investissements réalisés, ces sommes ne sont pas reprises en cours d'activité.

4.3 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans le règlement ANC 2019-04. Ces provisions sont constituées à la demande ou avec l'accord du financeur. Les éventuelles reprises sont à la discrétion du financeur ou prévues dans la réglementation.
La **provision destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement** est, en général, constituée lors de la création d'un établissement. Comme la réserve de trésorerie, elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le BFR est suffisamment couvert.
La provision « **réserves des plus-values nettes d'actif** » enregistre les plus-values sur cessions d'immobilisations, ce qui permet de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ce compte est repris en cas de moins-values.
Quand des excédents affectés aux investissements par les tiers financeurs sont assortis d'une demande reprise en résultat, ces montants sont comptabilisés :

- soit en fonds dédies à l'investissement, si l'accord du financeur est obtenu avant la clôture ;
- soit en subventions d'investissement, si l'accord est obtenu après la clôture des comptes.

4.4 Subventions d'investissements

Ces subventions sont attribuées par des collectivités publiques et des instances européennes.
Elles sont comptabilisées dès leur attribution, sous réserve de l'absence de condition résolutoire. Le suivi comptable des subventions, en fonction de l'avancement des projets, est assuré par l'utilisation d'un tableau de bord commun à tous les services concernés. Lors de la mise en service, la subvention est rattachée aux immobilisations ainsi financées afin de déterminer le montant à reprendre au compte de résultat, en tenant compte des différents composants, si nécessaire. Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les règles spécifiques, qui peuvent être imposées par les autorités de tarification, sont appliquées.

4.5 Report à nouveau des activités sous gestion contrôlées

Ce poste présente les résultats des exercices précédents soumis à l'approbation et à l'affectation par des tiers financeurs. Il s'agit :

- des résultats en instance d'affectation, par le tiers financeur,
- des résultats qui seront repris au cours d'un exercice ultérieur, conformément à la décision du tiers financeur.

Ce poste inclut également :

- les dépenses refusées par les autorités de tarification et les dépenses qui ne leur sont pas opposables à la clôture de l'exercice
- les crédits non reconductibles pour les indemnités de départ à la retraite non utilisés à la clôture de l'exercice

Sont concernés les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui relèvent de la procédure budgétaire annuelle prévue dans le Code de l'action sociale et des familles.

Dans les autres cas, les résultats sont considérés comme n'étant pas définitivement acquis au Groupe, par prudence.

Le risque de reversement d'un excédent n'étant qu'éventuel, aucune provision n'est constatée.

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte administratif sont issues des comptes des entités du Groupe.

4.6 Report à nouveau des activités sous gestion propre

Outre le report à nouveau résultant de l'affectation du résultat des activités de sa gestion propre, ce poste inclut :

- Les dépenses refusées par les tiers financeurs,
- Les excédents des activités subventionnées en attente

S'agissant des activités subventionnées :

- en l'absence de demande de financements complémentaires les reliquats négatifs sont considérés comme des pertes définitives des activités de la gestion propre, constatées en report à nouveau individualisé par établissement.
- S'agissant des reliquats positifs constatés à la clôture de l'exercice, s'il existe un indice de reversement de ce reliquat une provision pour risque de reversement est constituée à la clôture de l'exercice. A défaut, le résultat est constaté à la clôture de l'exercice puis comptabilisé au cours de l'exercice suivant dans un compte de report à nouveau temporaire des activités de la gestion propre, identifié par établissement et par millésime.

  Par la suite, dès la survenance d'un indice de reversement une provision pour risque est constatée au cours de l'exercice de cet évènement.

  En l'absence de tout reversement au 31 décembre du 3ème exercice suivant la réalisation du reliquat positif, celui-ci est définitivement constaté dans le compte report à nouveau des activités de la gestion propre, individualisé par établissement.

  Aucune provision pour risque de reversement n'est constatée à ce titre à la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les reliquats positifs en attente de traitement s'élèvent par échéance à :

- 31 décembre 2023 (reliquat net des subventions de 2020) : 12 555 864 €
- 31 décembre 2024 (reliquat des subventions de 2021) : 17 174 763 €

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte rendu financier sont issues des comptes des entités du Groupe.

4.7 Résultats de l'exercice

Le résultat comptable de l'exercice est composite et présenté sur deux lignes :

- Résultat GROUPE COALLIA qui regroupe le résultat des activités définitivement acquis au GROUPE COALLIA, activités en gestion propre, et le résultat des activités subventionnées
- Résultat de l'exercice des établissements autorisés qui doivent respecter les dispositions budgétaires du code de l'action sociale et des familles.

5. Principes et méthodes comptables d'évaluation des autres postes du passif

5.1 La provision pour engagements de retraite et médaille du travail

Les engagements sont valorisés comme les années antérieures de façon partielle, avec les hypothèses suivantes :

Hypothèses indemnités de départ à la retraite et médaille du travail	IFC	MDT	Rappel 2021
Le taux d'actualisation	3,75%	3,75%	0,80%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2,20%	2,20%	1,90%
Taux de revalorisation des gratifications d'ancienneté	1,50%	1,50%	0,00%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%	1,50%
Départ à l'initiative du salarié	X	X	X
Taux des charges patronales cadre	52,17%	52,17%	52,17%
Taux des charges patronales non-cadre à	39,80%	39,80%	39,80%
Turn over (moyenne des tables par tranche d'âge) *	6,01%	6,01%	6,50%
Table de mortalité INSEE	2016-2018	2016-2018	2015-2017
Age de départ à la retraite cadre	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite cadre si né avant 01/01/1970	64 ans	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite non-cadre	65 ans	65 ans	65 ans
Age de départ à la retraite non-cadre si né avant le 01/01/1970	62 ans	62 ans	62 ans
Ancienneté nécessaire pour le versement de la prime	0,00	0	0

*Le taux de turn-over moyen par tranche d'âge a été calculé à partir du rapport de l'actuaire selon la table figurant à la page 5 du rapport.

Compte tenu de ces hypothèses, la totalité des engagements, en valeur brute s'élève à :

	IFC	MDT
Ensemble Entités COALLIA	9 975 815 €	455 490 €

La provision est déterminée en tenant compte d'un étalement des variations des hypothèses actuarielles sur la durée moyenne probable de présence des salariés avant leur départ à la retraite : méthode du corridor.

5.2 Fonds dédiés

Les sommes inscrites en fonds dédiés portent sur la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être engagée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, ou à des dons et legs reçus. Sont concernées, en particulier :

- les subventions et les crédits non reconductibles attribués, soit pour des actions qui n'ont été que partiellement mises en œuvre, soit pour de nouvelles activités.
  Les fonds dédiés de plus de 2 ans concernent des projets toujours en cours à la clôture de l'exercice.
- Les contributions financières affectées à des investissements, généralement en provenance de caisses de retraite,
- les crédits non reconductibles attribués par les autorités de tarification, au budget ou par décision modificative, au financement d'immobilisations. Ils peuvent être également affectés, lors d'une sous-consommation des dotations aux amortissements quand d'importants projets d'investissements sont prévus. Ils sont repris au compte de résultat au rythme des dotations aux amortissements des biens

financés par ces crédits.

6. Autres informations

Droits de réservation de lits

Certaines contributions financières versées par les caisses de retraite et de prévoyance sont assorties d'un droit de réservation de lits.

Ces droits sont limités conventionnellement dans le temps et se réduisent de façon linéaire sur la durée des conventions.

La part non acquise au Groupe à la clôture de l'exercice constitue un engagement hors bilan présenté dans l'annexe 14.

Effectifs salariés

Entité	Effectif ETP Moyen 2022	Entité	Effectif au 31-12-2022
COALLIA	4 303	COALLIA	4 492
COALLIA Solidaire	73	COALLIA Solidaire	75
Pavillon Girardin	47	Pavillon Girardin	0
Total général	4 423	**Total général**	4 567

Honoraires des commissaires aux comptes

Montant HT en euros	PAGNY	PKF	KPMG	TOTAL
- mission de certification des comptes - autres interventions	171 000	200 000	5 536	376 536
TOTAL	**171 000**	**200 000**	**5 536**	**376 536**

ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute Début d'exercice	Augmentation		Diminution	Virement Poste à poste	Valeur brute Fin d'exercice
		Reprises activités	Acquisitions	Cessions, mises HS		
Frais d'établissement	931 882	0	0	797 806	0	134 076
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 852 286	0	31 183	495 634	0	3 387 835
Fonds commercial	977 056	0	0	265 383	0	711 673
Écarts d'acquisition	4 057 188	0	0	0	0	4 057 188
Autres immobilisations incorporelles	2 287	0	0	0	0	2 287
- Baux emphytéotiques	*2 287*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 287*
- Autres immobilisations incorporelles	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**9 820 699**	**0**	**31 183**	**1 558 823**	**0**	**8 293 059**
Terrains	6 505 578	0	0	0	0	6 505 578
Constructions	113 083 383	0	122 188	174 777	0	113 030 794
- Constructions sur sols propres	*112 471 311*	*0*	*122 188*	*98 850*	*0*	*112 494 649*
- Gros Entretien sur constructions	*612 072*	*0*	*0*	*75 927*	*0*	*536 145*
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 459 137	0	2 147 951	2 230 037	0	13 377 051
Autres immobilisations corporelles	50 533 582	0	6 875 501	5 857 625	0	51 551 458
- Instal. générales, agencements aménag. divers	*26 894 252*	*0*	*3 258 536*	*1 186 927*	*0*	*28 965 861*
- Matériel de transport	*738 390*	*0*	*250 412*	*60 765*	*0*	*928 037*
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	*4 352 483*	*0*	*1 233 907*	*307 151*	*0*	*5 279 239*
- Mobilier d'exploitation	*17 147 540*	*0*	*2 127 911*	*2 963 308*	*0*	*16 312 143*
- Cheptel, plantations pérennes	*61 443*	*0*	*4 735*	*0*	*0*	*66 178*
Immobilisations corporelles en cours	1 405 263	0	72 840	0	0	1 478 103
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**184 986 943**	**0**	**9 218 480**	**8 262 439**	**0**	**185 942 984**
Participations	5 800 460	0	500	0	0	5 800 960
Créances rattachées à des participations	500 000	0	0	500 000	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	6 155	0	0	0	0	6 155
Prêts	175 679	0	0	11 379	0	164 300
Autres immobilisations financières	2 464 976	0	868 224	138 852	0	3 194 348
- Dépôts et cautionnements	*2 463 882*	*0*	*868 224*	*138 524*	*0*	*3 193 582*
- Autres immobilisations financières	*1 094*	*0*	*0*	*328*	*0*	*766*
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**8 947 270**	**0**	**868 724**	**650 231**	**0**	**9 165 763**
TOTAL	**203 754 912**	**0**	**10 118 387**	**10 471 493**	**0**	**203 401 806**

ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant Début d'exercice	Virement Poste à poste	Augmentation Dotation	Diminution Cessions, mises HS	Montant Fin d'exercice
Frais d'établissement	849 194	0	23 700	796 004	76 890
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 174 997	0	329 411	490 889	3 013 519
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Écarts d'acquisition	2 353 167	0	1 704 021	0	4 057 188
Autres immobilisations incorporelles	412	0	45	0	457
- Baux emphytéotiques	*412*	*0*	*45*	*0*	*457*
- Autres immobilisations incorporelles	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**6 377 770**	**0**	**2 057 177**	**1 286 893**	**7 148 054**
Constructions	49 845 768	0	3 057 600	174 115	52 729 253
- Constructions sur sols propres	*49 558 282*	*0*	*3 038 051*	*98 188*	*52 498 145*
- Gros Entretien sur constructions	*287 486*	*0*	*19 549*	*75 927*	*231 108*
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 403 317	0	1 164 045	2 012 203	8 555 159
Autres immobilisations corporelles	35 701 856	0	3 968 841	5 579 862	34 090 835
- Instal.générales, agencements aménag. divers	*19 010 183*	*0*	*1 625 117*	*995 532*	*19 639 768*
- Matériel de transport	*591 994*	*0*	*52 541*	*60 764*	*583 771*
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	*3 022 226*	*0*	*886 096*	*294 507*	*3 613 815*
- Mobilier d'exploitation	*13 028 338*	*0*	*1 396 041*	*4 229 059*	*10 195 320*
- Cheptel, plantations pérennes	*49 115*	*0*	*9 046*	*0*	*58 161*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**94 885 590**	**0**	**8 092 546**	**7 602 889**	**95 375 247**
TOTAL	**101 263 360**	**0**	**10 149 723**	**8 889 782**	**102 523 301**

ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Montant Début d'exercice	Reprises d'activités	Dotations	Reprises	Virement Poste à poste	Montant Fin d'exercice
Provisions pour trésorerie	221 158	0	0	0	0	221 158
Provisions pour investissement	0	0	0	0	0	0
Provisions sur plus-values de cession d'actifs	84 801	0	0	0	0	84 801
PROVISIONS REGLEMENTEES	**305 959**	**0**	**0**	**0**	**0**	**305 959**
Provisions pour contentieux	1 558 547	0	826 470	887 897	0	1 497 120
Provisions pour contentieux clients	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	583 010	0	0	250 680	0	332 330
PROVISIONS POUR RISQUES	**2 141 557**	**0**	**826 470**	**1 138 577**	**0**	**1 829 450**
Provisions pour indemnités de fin de carrière	7 691 959	0	4 982 963	4 458 471	0	8 216 451
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien et réparations	0	0	300 000	0	0	300 000
Provisions pour matériel	0	0	0	0	0	0
Provisions pour passage CCN51	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	1 439 549	0	6 930 741	794 253	0	7 576 037
PROVISIONS POUR CHARGES	**9 131 508**	**0**	**12 213 704**	**5 252 724**	**0**	**16 092 488**
Immobilisations incorporelles	356 608	0	0	265 383	-91 225	0
Immobilisations corporelles	752 517	0	0	282 271	0	470 246
Immobilisations financières	4 442 816	0	15 996	4 442 816	91 225	107 221
- Titres de participation et créances rattachées	*4 442 816*	*0*	*0*	*4 442 816*	*0*	*0*
- Autres titres immobilisés	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Prêts	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Autres immobilisations financières	*0*	*0*	*15 996*	*0*	*91 225*	*107 221*
DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES	**5 551 941**	**0**	**15 996**	**4 990 470**	**0**	**577 467**
Stocks	0	0	0	0	0	0
Créances sur usagers	9 134 072	0	9 943 781	9 001 737	0	10 076 116
Autres créances	1 475 922	0	1 263 554	1 051 792	0	1 687 684
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	**10 609 994**	**0**	**11 207 335**	**10 053 529**	**0**	**11 763 800**
TOTAL	**27 740 959**	**0**	**24 263 505**	**21 435 300**	**0**	**30 569 164**

ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	164 300	0	164 300
Autres immobilisations financières	3 194 348	21 000	3 173 348
- Dépôts et cautionnements	*3 193 582*	*21 000*	*3 172 582*
- Autres immobilisations financières	*766*	*0*	*766*
ACTIF IMMOBILISE	**3 358 648**	**21 000**	**3 337 648**
Avances et acomptes versés	1 919 485	1 919 485	0
Autres créances usagers, et comptes rattachés	46 890 956	46 890 956	0
Personnel, et comptes rattachés	327 279	327 279	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	136 006	136 006	0
Créances sur subventions (état et collectivités)	2 011 945	2 011 945	0
Etat, impôts et taxes, et comptes rattachés	3 631 726	3 631 726	0
Entités du Groupe COALLIA, et comptes rattachés	-3 630	-3 630	0
Débiteurs divers, et comptes rattachés	1 370 790	1 370 790	0
Charges constatées d'avance	450 044	450 044	0
ACTIF CIRCULANT	**56 734 601**	**56 734 601**	**0**
TOTAL	**60 093 249**	**56 755 601**	**3 337 648**

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès établissements de crédit	41 650 028	2 734 233	8 368 937	30 546 858
Emprunts, dettes financières divers	9 815 591	360 390	6 562 043	2 893 158
DETTES FINANCIERES (détail cf. annexe 10)	**51 465 619**	**3 094 623**	**14 930 980**	**33 440 016**
Avances et acomptes reçus	0	0	0	0
Fournisseurs d'exploitation, et comptes rattachés	41 176 172	41 176 172	0	0
Personnel, et comptes rattachés	12 234 567	12 234 567	0	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	15 432 614	15 432 614	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
TVA, et comptes rattachés	68 342	68 342	0	0
Autres impôts et taxes, et comptes rattachés	7 077 485	7 077 485	0	0
Entités du Groupe COALLIA, et comptes rattachés	0	0	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	**75 989 180**	**75 989 180**	**0**	**0**
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 660 595	1 660 595	0	0
Créditeurs divers, et comptes rattachés	6 790 280	6 790 280	0	0
DETTES HORS EXPLOITATION	**8 450 875**	**8 450 875**	**0**	**0**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**20 385 242**	**20 385 243**	**0**	**0**
TOTAL	**156 290 916**	**107 919 920**	**14 930 980**	**33 440 016**

ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	**1 919 485**	**0**	**1 919 485**
Clients HSA	17 007 628	7 712 022	9 295 606
Clients secteur formation	3 178	0	3 178
Clients secteur social	65 175	398 526	-333 351
Clients secteur médico-social	28 881 693	1 965 568	26 916 125
Clients divers	933 282	0	933 282
CRÉANCES USAGERS & COMPTES RATTACHÉS	**46 890 956**	**10 076 116**	**36 814 840**
Personnel : avances, acomptes, et sommes à recouvrer	327 279	0	327 279
Organismes sociaux : IJSS, IJ prévoyance, et autres à recouvrer	136 006	0	136 006
Subventions d'investissement & équipement hors ACSE	2 011 945	0	2 011 945
Impôt sur les sociétés, taxe d'apprentissage	162 117	0	162 117
Etat, CVAE CET et TP	87 733	34 732	53 001
Impôt différé	68 395	0	68 395
Etat, TVA	3 313 481	0	3 313 481
Entités du Groupe COALLIA, comptes courants débiteurs	-3 630	0	-3 630
Entités du Groupe COALLIA, avoirs à recevoir	0	0	0
Débiteurs, suite à reprises d'activité	251 154	0	251 154
Aides sur contrats du personnel à recevoir	-83	0	-83
Organismes de formation, remboursements à recevoir	0	0	0
Tickets restaurant	258 340	0	258 340
Autres débiteurs	861 379	1 592 952	-731 573
AUTRES CRÉANCES	**7 474 116**	**1 627 684**	**5 846 432**
TOTAL	**56 284 557**	**11 703 800**	**44 580 757**

ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Valeurs mobilières de placement bloquées	0	0	0
Autres valeurs mobilières de placement	69 273 638	0	69 273 638
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**69 273 638**	**0**	**69 273 638**
Comptes ordinaires	64 333 089	0	64 333 089
BANQUES	**64 333 089**	**0**	**64 333 089**
CAISSES	**254 221**	**0**	**254 221**
TOTAL	**133 860 948**	**0**	**133 860 948**

ANNEXE 7 - DETAIL DES FONDS PROPRES

COALLIA CONSOLIDE	A l'ouverture de l'exercice	Virements de postes à postes	Ouverture après Virement	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise							
Valeur d'apport de fusion	8 534 050		8 534 050				8 534 050
Dons et legs	76 225		76 225				76 225
Prime de fusion							
Excédent raisonnable s/activités subventionnées							
Fonds propres sans droit de reprise	**8 610 275**		**8 610 275**				**8 610 275**
Fonds propres avec droit de reprise							
Ecart de réévaluation							
Réserves activités sous gestion propre	**11224 255**		**11224 255**				**11224 255**
Réserves activités sous gestion contrôlée							
Réserves de trésorerie	812 405		812 405			-44 998	767 407
Réserves de compensation	13 697 247		13 697 247		3 100 065	-1956 563	14 840 749
Excédents affectés à l'investissement	10 525 085		10 525 085		729 431		11254 516
Autres réserves							
Réserves activités sous gestion contrôlée	**25 034 737**		**25 034 737**		**3 829 496**	**-2 001561**	**26 862 672**
Report à nouveau activités sous gestion propre							
Report à nouveau	23 687 850	-25 436 916	-1749 066	-9 955 488	8 623 804	-17 917 873	-20 998 623
Dépenses refusées par les financeurs		-1736 231	-1736 231	-355 702			-2 091933
Excédents activités subventionnées en attente		22 749 972	22 749 972	6 983 230	27 116 392	-18 237 451	38 612 143
Excédent raisonnable sur activités		676 329	676 329		49 687		726 016
Imputation changement de méthode 2020							
Report à nouveau activités sous gestion propre	**23 687 850**	**-3 746 846**	**19 941004**	**-3 327 960**	**35 789 883**	**-36 155 324**	**16 247 603**
Report à nouveau activités s/s gestion contrôlée							
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	3 434 056		3 434 056		841247	-209 376	4 065 927
Déficits sociaux à reporter	-12 326 247		-12 326 247	-10 232 774	17 675 323	-9 902 921	-14 786 619
Excédents sociaux à reporter	38 423 350	-22 749 972	15 673 378	10 848 794	1110 047	-10 848 794	16 783 425
Dépenses refusées par autorité de tarif.	-1748 963		-1748 963		118 673	-899 172	-2 529 462
Dépenses non opposables	-5 514 790		-5 514 790		1216 413	-1065 800	-5 364 177
Crédits non reconductibles pour IDR	419 921		419 921				419 921
Autres	-26 496 818	26 496 818					
Report à nouveau activités s/s gestion contrôlé	**-3 809 491**	**3 746 846**	**-62 645**	**616 020**	**20 961703**	**-22 926 063**	**-1410 985**
Résultat activités sous gestion propre	-2 972 256	-355 702	-3 327 958	2 832 036	11763 649		11267 727
Résultat activités sous gestion contrôlée	166 891	355 702	522 593	-522 593	4 611882		4 611882
SITUATION NETTE	**61942 261**		**61942 261**	**-402 497**	**76 956 613**	**-61082 948**	**77 413 428**
Subventions d'investissement							
Subventions pour sites en exploitation							
Subventions pour sites en cours de réhabilitation			18 277 731		16 393 958	-16 066 787	18 604 902
Subventions d'investissement			**18 277 731**		**16 393 958**	**-16 066 787**	**18 604 902**
Provisions réglementées							
Provisions réglementaires / trésorerie	221158		221158				221158
Provisions réglementaires / Plus-values actifs	84 801		84 801				84 801
Provisions réglementées	**305 959**		**305 959**				**305 959**
FONDS PROPRES	**62 248 220**		**80 525 951**	**-402 497**	**93 350 571**	**-77 149 735**	**96 324 289**

*Les montants mentionnés dans les colonnes « Virements de postes à postes » et « Ouverture après Virement » correspondent à l'affectation comptable des Résultats N-1 suite à la mise en œuvre du nouveau règlement comptable

ANNEXE 8 –CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS OCTROYES DANS L'EXERCICE

NATURE	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisses d'allocation familiales	Autres	TOTAL
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
Concours publics (ESSMS)	0	42 981 655	130 668 044	0	0	173 649 699
Subventions d'exploitation	716 124	14 700 947	158 756 000	0	810 732	174 983 803
TOTAL	**716 124**	**57 682 602**	**289 424 044**	**0**	**810 732**	**348 633 502**

ANNEXE 9 - DETAIL DES FONDS DEDIES

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	*dont remboursement*		Montant global	*dont correspondant à des projets sans dépenses depuis 2 ans*
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés activité hébergement	426 293	0	-11 176	0	0	415 117	415 117
Contributions financières ESSMS							
Financements d'exploitation (CNR)							
Projets définis hébergement social	563 767	330 849	-40 302	0	0	854 313	109 615
Projets définis secteur handicap	790 137	664 461	-298 372	0	0	1 156 226	198 511
Projets définis secteur personnes âgées	1 111 517	267 227	-169 025	0	-19 992	1 189 727	210 686
Financements d'investissement							
Autorités de tarification (CNR)	2 172 771	1 229 932	-126 426	0	454 954	3 731 231	971 229
Caisses de Retraite : immobilier	1 241 840	0	-62 325	0	0	1 179 515	1 176 515
Caisses de Retraite : mobilier	159 737	0	-35 383	0	0	124 354	124 354
	6 039 769	**2 492 469**	**-731 833**	**0**	**434 962**	**8 235 366**	**2 790 910**
Ressources liées à générosité du public							
Fonds dédiés sur dons	5 157	0	0	0	0	5 157	5 157
TOTAL	**6 471 219**	**2 492 469**	**-743 009**	**0**	**434 962**	**8 655 640**	**3 211 184**

ANNEXE 10 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES

NATURE	Valeur brut Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute Fin d'exercice	Dont dettes garanties
Emprunts auprès des organismes bancaires, dont la Caisse des Dépôts	42 438 194	39 026	827 192	0	41 650 028	40 279 132
Préfinancements	15 000 000	0	15 000 000	0	0	0
Concours bancaires courants (découverts)	0	0	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**57 438 194**	**39 026**	**15 827 192**	**0**	**41 650 028**	**40 279 132**
Emprunts auprès d'organismes non bancaires	5 522 124	0	842 794	0	4 568 140	3 866 902
Cautions versées par les usagers	5 474 213	151 897	378 659	0	5 247 451	0
Dettes rattachées (ICNE)	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	**10 996 337**	**151 897**	**1 221 453**	**0**	**9 815 591**	**3 866 902**
TOTAL	**68 434 531**	**190 923**	**17 048 645**	**0**	**51 465 619**	**44 146 034**

ANNEXE 11 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	Montant
Usagers	4 898 452
Créances usagers	**4 898 452**
Fournisseurs, avoirs à recevoir	218 246
Personnel, produits à recevoir	0
Organismes sociaux, produits à recevoir	0
Etat, Impôts et taxes, produits à recevoir	87 733
Entités du Groupe COALLIA, produits à recevoir	0
Débiteurs divers, produits à recevoir	90 625
Autres créances	**396 604**
Valeurs mobilières de placement, produits à recevoir	0
Banques, produits à recevoir	0
Trésorerie	**0**
COMPTES RATTACHES	**5 295 056**
Accompagnement social	0
Etablissements médico-sociaux	0
Etablissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	450 044
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**450 044**
TOTAL	**5 745 100**

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	Montant
Emprunts, intérêts courus et non échus	270 325
Banques, charges à payer	0
Entités du Groupe Coallia, charges à payer	0
Dettes financières	**270 325**
Fournisseurs d'exploitation, charges à payer	15 137 171
Usagers, avoirs à établir	0
Personnel, congés à payer	2 641 452
Personnel, autres charges à payer	9 588 211
Organismes sociaux, charges sur congés à payer	1 184 593
Organismes sociaux, autres charges à payer	4 392 346
Etat, Impôts et taxes, charges à payer	252 413
Dettes d'exploitation	**33 196 186**
Fournisseurs d'immobilisations, charges à payer	0
Débiteurs divers, charges à payer	0
Dettes hors exploitation	**0**
COMPTES RATTACHES	**33 466 511**
Accompagnement social	7 522 808
Etablissements médico-sociaux	93 352
Etablissements sociaux	10 807 028
Formation	0
Habitat social adapté	41 643
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	1 920 411
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**20 385 242**
TOTAL	**53 581 428**

ANNEXE 12 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Amendes, pénalités	-21 508
Subventions accordées (dotation fonds Stéphane Hessel)	0
Divers	787 804
Opérations de gestion	**766 296**
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles sorties	271 931
Valeurs nettes des immobilisations corporelles sorties	561 514
Opérations en capital	**833 445**
Provisions réglementées	0
Dépréciation créances	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**0**
TOTAL	**1 599 741**

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Rentrées sur créances amorties	212 256
Dégrèvements d'impôts (autres que I.S.)	82 556
Divers	571 974
Opérations de gestion	**866 786**
Produits de cession des immobilisations incorporelles	0
Produits de cession des immobilisations corporelles	18 516
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	0
Autres produits exceptionnels	747
Opérations en capital	**19 263**
Provisions réglementées	265 383
Dépréciation créances	0
Provisions pour risques	0
Divers	0
Reprise sur dépréciations et provisions et transferts de charges	**265 383**
TOTAL	**1 151 432**

ANNEXE 13 - ETAT DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNES	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Sur emprunts du groupe	4 000 000	1 630 605	0	5 630 605
Aux tiers	**4 000 000**	**1 630 605**	**0**	**5 630 605**
TOTAL	**4 000 000**	**1 630 605**	**0**	**5 630 605**

ENGAGEMENTS RECUS	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Collectivités locales (sur emprunts de COALLIA)	0	0	42 601 307	42 601 307
Retenues de garantie sur marchés de travaux	0	0	0	0
Des tiers	**0**	**0**	**42 601 307**	**42 601 307**
TOTAL	**0**	**0**	**42 601 307**	**42 601 307**

ANNEXE 14 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETES	% de détention	Valeur brute des titres au bilan (K €)	Valeur nette des titres au bilan (K €)	CA dernier exercice (K €)	Résultat dernier exercice (K €)	Fonds propres après résultat dernier exercice (K €)	Prêts et avances accordés (K €)
BATIGERE HABITAT SOCIAL	26.54 %	5 800	5 800	30 256	3 852	246 615	5 800

ANNEXE 15 - DETAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITES

L'ensemble des activités du groupe COALLIA sont réalisées uniquement sur le territoire français

Activité	2022	2021
ACCOMPAGNEMENT	28 065 050	29 275 092
HS	213 684 259	179 270 493
HSA	84 334 636	74 981 816
INTERMEDIATION LOCATIVE	20 994 258	16 642 287
MEDICO SOCIAL	89 020 721	87 011 353
Total général	**436 098 924**	**387 181 040**